

**Rapport n°1 :**

**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 27 septembre 2018**

<b>Rapporteur(s)</b>	Nicolas CHAILLET, Président
<b>Service – personnel référent</b>	
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	15 novembre 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

<b>1. ACCUEIL DES NOUVEAUX ELUS ET DU DGS D'UBFC</b> .....	3
<b>2. APPROBATION DU VERBATIM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2018</b> .....	4
<b>3. RENTREE UNIVERSITAIRE 2018 MASTERS ET DOCTORAT</b> .....	4
<b>4. FRAIS D'INSCRIPTION ET CONVENTIONS DE REVERSEMENT :</b> .....	6
A. DROITS DE SCOLARITE RELATIFS A L'INSCRIPTION EN MASTER .....	6
B. DROITS DE SCOLARITE DES DOCTORANTS ET HDR 2018-2019 ET REVERSEMENTS A UBFC .....	7
<b>5. REVERSEMENT DE LA DOTATION DU MESRI AUX ETABLISSEMENTS – ENQUETE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS 2014</b> .....	8
<b>6. POINT DE SITUATION POLITIQUE</b> .....	8
<b>7. ETAT DE CONSOMMATION DES CREDITS DE RECHERCHE AU 31 AOUT 2018 (ISITE, ANR, H2020)</b> .....	41
<b>8. DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL DE BFC – PROJETS : "DOCTEUR-ENTREPRENEUR", "JEUNES CHERCHEURS ENTREPRENEURS", "DOCTORANT-CONSEIL" ET "PEPITE-BFC + 2019"</b> .....	45

<b>9. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LE PROJET « NIGHT », DISPOSITIF CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE .....</b>	<b>47</b>
<b>11. PRIMES POUR CHARGES ADMINISTRATIVES – POLES THEMATIQUES ET ANIMATEURS D’AXES ISITE-BFC .....</b>	<b>48</b>
<b>12. MISE EN PLACE D’INSTANCES RH ; .....</b>	<b>48</b>
A. CREATION D’UN COMITE TECHNIQUE D’ETABLISSEMENT (CT).....	48
B. CREATION D’UN COMITE D’HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT).....	48
<b>13. AVENANT A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE D’AIDE ISITE-BFC POUR LE PROJET EIPHI .....</b>	<b>49</b>
<b>14. PARTICIPATION AU GIP FUN MOOC .....</b>	<b>49</b>
<b>10. PROJET DE VIE ETUDIANTE : BILAN DES ASSISES DE LA VIE ETUDIANTE ET PROJET « LA RUCHE » .....</b>	<b>53</b>
<b>15. DEMANDES DE SUBVENTIONS A LA REGION ET A L’ARS : POLE REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE .....</b>	<b>59</b>
<b>16. TRANSFORMATION D’EMPLOI.....</b>	<b>62</b>
<b>17. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>64</b>



*(La séance est ouverte à 14 h 14 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,  
Président de la COMUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Chaillet.**- Nous attendons quelques personnes qui devraient arriver.

Tout d'abord, merci pour votre présence aujourd'hui, par ce bel après-midi d'automne. Par chance, on n'entend pas trop les engins qui sont en train de travailler sur le bâtiment d'à côté ; ce sera le bâtiment dévolu au CROUS.

## 1. Accueil des nouveaux élus et du DGS d'UBFC

**M. Chaillet.**- On peut commencer par accueillir le nouvel arrivant. Vous êtes seul, à ce que je vois. C'est donc suite aux élections des Conseillers étudiants.

Est-ce que vous voulez dire un mot pour vous présenter ?

**M. Marza.**- Je suis Julien Marza, étudiant en 5ème année de pharmacie à la Fac de Besançon. Je suis suppléant et je représente la BAF Besançon.

**M. Chaillet.**- Merci. Bienvenue.

Je vais en profiter aussi pour souhaiter la bienvenue à André Pierre, notre nouveau DGS qui est là depuis début juillet, le 2 juillet très exactement. Bienvenue, André.

**M. Pierre.**- Merci.

**M. Chaillet.**- Est-ce que tu veux dire un mot également ?

**M. Pierre.**- Bonjour. Merci de m'accueillir dans cette première séance du conseil d'administration pour ce qui me concerne.

J'ai un parcours à la fois scientifique et administratif qui m'a fait aller de l'université à la Région et puis revenir dans le cadre universitaire. Je suis heureux de retrouver ce monde universitaire que je connais un peu pour y avoir passé une bonne part de ma carrière.

**M. Chaillet.**- Merci André.



## 2. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 28 juin 2018

**M. Chaillet.**- En attendant - et cela fera peut-être arriver les retardataires -, est-ce que vous avez des modifications à apporter au verbatim ? Non. Parfait.

Les futurs arrivants en auront peut-être ; on va donc attendre un peu.

En attendant que les micros redémarrent, je vais essayer de pousser un peu la voix.

Nous accueillons un deuxième nouveau conseiller. Est-ce que vous voulez nous dire un mot de présentation ?

**M. de Truchis de Varennes.**- Un petit mot de présentation. Je représente les étudiants de la région. Je suis de l'ENSMM, de l'école d'ingénieur qui est juste à côté. J'espère représenter le mieux possible les étudiants de cette belle région.

**M. Chaillet.**- Bienvenue. Vous êtes Rémi de Truchis de Varennes.

S'il n'y a pas de modification au verbatim, je vous propose de l'adopter.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

## 3. Rentrée universitaire 2018 Masters et Doctorat

**M. Chaillet.**- Le point suivant concerne la rentrée universitaire. Vous avez eu le rapport. J'ai quelques planches à vous présenter, elles correspondent aux masters. Comme vous le savez, nous sommes passés de cinq parcours de master ouverts pour la première année en 2017 à huit cette année puisque trois autres parcours sont venus rejoindre les masters en anglais diplômant UBFC.

Je pense qu'il est intéressant de vous communiquer un retour là-dessus, sachant qu'il n'est pas forcément complètement calé puisque les rentrées ne sont pas encore terminées. Mais nous devons avoir, à quelques unités près, les chiffres.

La dernière rentrée est au 1<sup>er</sup> octobre. J'ai noté dans le document que nous avons recruté 220 étudiants en master. En réalité, c'est 213 dans les huit parcours qui représentent quatre mentions. En sachant que, l'année dernière, nous n'avions que 102 étudiants dans cinq parcours représentant quatre mentions. Donc un doublement des

étudiants, ce qui est logique eu égard au fait que les M2 de l'année dernière ouvrent et que les nouveaux masters ouvrent également. Ce qui fait un doublement, soit 109 % d'augmentation.

Vous avez le tableau qui vous donne les chiffres pour les inscrits 2018, en sachant que pour ce qui concerne les inscrits 2017, les croix témoignent du fait qu'ils n'avaient simplement pas ouvert, que ce soit les M2 des parcours 2017 ou les nouveaux parcours. Les nouveaux parcours étant MP2, PICS et Math4phys.

On a des effectifs qui sont à peu près conformes aux capacités d'accueil que nous avons votées.

Vous pouvez jeter un coup d'œil sur l'évolution M1/M2, avec le taux d'abandons en M1 qui vont de 10 % à 36 %. Cela concerne évidemment de petits chiffres. Si quelques étudiants s'arrêtent en cours d'année, cela donne tout de suite un pourcentage assez important.

Sur la dernière colonne, vous avez le taux de nouveaux étudiants qui arrivent en M2, puisque les M2 sont ouverts et il y a des recrutements qui se passent aussi directement en M2.

Je vous laisse regarder ce tableau, sachant que nous vous enverrons ce document.

Je ne l'ai pas commenté mais il y a un petit effectif sur le master PICS qui est un master de Physique, qui se trouve à quatre étudiants cette année. Ils sont essentiellement issus de la licence qui prépare PICS puisque PICS s'inscrit dans le cadre des cursus master en ingénierie qui se conçoivent sur cinq ans.

En ce qui concerne le pourcentage d'étudiants internationaux, parce que c'est une donnée importante pour ces masters en anglais, je rappelle qu'il ne s'agit nullement de fabriquer des légions étrangères, si je puis m'exprimer ainsi, puisque nos étudiants, dans les universités, dans les établissements membres, peuvent tout à fait candidater à ces masters ; mais ces masters sont aussi là pour développer l'attractivité de notre site. Il est donc utile de regarder le pourcentage d'étudiants internationaux qui ont été intéressés et qui ont été recrutés dans ces masters.

Il y a 67 % d'étudiants internationaux en moyenne, avec des variations très importantes, donc un écart type très important. Vous le voyez sur la dernière colonne. Cela va de 8 % à 100 %.

Ce qui est intéressant également, c'est que, l'année dernière, nous avons 37 % d'étudiants internationaux. Autrement dit, il y a une augmentation importante du taux d'internationalisation entre 2017 et 2018. Ce qui est une bonne nouvelle et ce qui témoigne aussi - je veux le dire ici - du dynamisme des équipes, à la fois des équipes qui portent ces masters et aussi des équipes relations internationales, ici, à UBFC, qui ont beaucoup œuvré pour faire connaître ces masters dans un certain nombre de pays et attirer des étudiants.

Ces étudiants étrangers viennent de 47 pays dont vous avez la liste exhaustive à droite du transparent. Il y a 70 % de Français. Sont encadrés les chiffres notables : 70 % de Français, 24 % d'Indiens, 14 % d'Arméniens, 11 % de Nigériens. Les autres étudiants sont dispatchés sur un grand nombre de pays.

Je voulais vous montrer cela pour vous dire que ces masters, au bout d'un an pour les uns et au tout début pour les autres, remplissent bien leur mission. On va bien entendu continuer à en faire la promotion à l'international pour attirer beaucoup d'étudiants. Le taux de recrutement – que vous avez dans le rapport – est assez important puisqu'il y avait plus de 750 candidats pour 213 étudiants recrutés.

Voilà ce que je peux vous dire concernant les masters.

Sur les inscriptions en doctorat, ce n'est évidemment pas terminé, on ne peut donc que donner des estimations. 1 800 doctorants sont répartis sur les six écoles doctorales du site, qui couvrent donc l'ensemble des domaines scientifiques de notre site. Voilà ce que je peux vous dire sur le doctorat.

Je crois avoir à peu près fait le tour. Est-ce que vous avez des remarques, des commentaires sur ces données ?

J'en ai une, mais je l'ai déjà faite tout à l'heure : je trouve que c'est très encourageant.

Je voulais vous faire cette information. Je vous remercie.

#### 4. Frais d'inscription et conventions de reversement :

##### a. Droits de scolarité relatifs à l'inscription en Master

**M. Chaillet.**- Nous allons passer aux frais d'inscription, comme c'est l'usage annuellement et puis à des conventions de reversement afférentes.

Je laisse la parole à Olivier Prévôt.

**M. Prévôt.**- Je vous propose d'être assez rapide sur les rapports qui sont classiques pour qu'on se donne du temps pour les rapports plus importants vu l'importance de l'ordre du jour.

Il vous est rappelé dans le rapport que le ministère a fixé les modalités de droits de scolarité et qu'il est donc arrêté, si vous en êtes d'accord, que le montant des droits de scolarité relatifs à l'inscription en master serait de 243 € et que, par ailleurs, le montant de la CVEC, qui est créée par la loi d'orientation et de réussite des étudiants pour permettre le financement d'une offre sportive et culturelle, est de 90 €.

Les droits de scolarité sont perçus et les exonérations sont traitées par les établissements opérateurs des masters UBFC.

Il reste la mécanique entre le CROUS et les établissements parce qu'il est prévu que 41 € par étudiant inscrit reviennent aux établissements opérateurs pour qu'ils puissent mener à bien les actions qui les concernent.

C'est on ne peut plus classique, si ce n'est que ce sont les nouvelles règles qui ont été fixées ; nous en avons débattu lors d'un dernier conseil d'administration.



Il vous est demandé d'approuver le montant des droits de scolarité relatifs à l'inscription en master et de prendre connaissance des modalités liées à la création de la CVEC.

**M. Chaillet.**- Est-ce que vous avez des remarques ? Non.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

#### b. Droits de scolarité des doctorants et HDR 2018-2019 et reversements à UBFC

**M. Chaillet.**- Même exercice pour le doctorat et l'HDR.

**M. Prévôt.**- Il vous est proposé de nous caler sur ce qui est proposé par le ministère, c'est-à-dire 380 € par étudiant. On procéderait comme l'année dernière, c'est-à-dire que les établissements, UFC, uB et UTBM qui sont concernés par les doctorants, percevront en lieu et place d'UBFC les droits de scolarité des doctorants. Ensuite, nous procéderons par reversement, c'est-à-dire que les établissements reverseront à UBFC la part qui les concerne, la base de calcul étant le nombre d'inscrits multiplié par 380.

Il faudrait ajouter qu'il y a aussi des étudiants qui sont potentiellement exonérés. Ce n'est donc pas le nombre d'inscrits mais le nombre d'inscrits payant. Les établissements n'ont bien sûr pas à reverser des sommes qu'ils ne perçoivent pas eux-mêmes.

Nous avons la même mécanique pour la CVEC ; je n'y reviens pas.

Il vous est demandé d'approuver le montant des droits de scolarité, d'approuver le principe et les modalités de reversement des droits de scolarité et de prendre connaissance des modalités liées à la création de la CVEC.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il des commentaires ?

Je vous rappelle simplement le schéma d'ensemble. Les frais d'inscription de master vont en intégralité dans les établissements opérateurs des masters et les droits de scolarité de doctorats et HDR vont à UBFC qui porte ces deux diplômes.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

## 5. Reversement de la dotation du MESRI aux établissements – enquête d’insertion professionnelle des docteurs 2014

**M. Chaillet.**- Le point suivant concerne le reversement pour une enquête d’insertion professionnelle des docteurs 2014 demandée par le ministère. C’est une enquête que nous avons coordonnée et les trois établissements concernés (Ub, UFC et UTBM) ont œuvré, en particulier par des relances auprès des docteurs 2014, pour avoir le maximum d’informations possible.

Pour ce faire, l’uB et l’UFC ont eu des coûts afférents et le ministère verse une petite somme pour assumer ces enquêtes. La demande est de reverser aux établissements, dès lors que nous toucherons l’argent correspondant de la part du ministère, les sommes indiquées dans le rapport et qui correspondent aux actions qu’ils ont menées.

Avez-vous des commentaires, des remarques ?

**Mme Attuel-Mendes.**- J’ai une question concernant l’UTBM qui a finalement mobilisé quelqu’un dans son équipe mais qui se retrouve à ne rien pouvoir toucher parce qu’elle n’a pas créé de ligne budgétaire spécifique pour embaucher quelqu’un.

**M. Chaillet.**- Non, c’est parce qu’il n’y avait pas énormément de doctorants et qu’ils ont donc considéré que ce n’était pas la peine de travailler de cette manière.

**Mme Attuel-Mendes.**- D’accord.

**M. Chaillet.**- S’il n’y a pas d’autres questions, qui s’oppose à ce reversement ?

Je vais vous relire la délibération : « Approbation du reversement d’une partie de l’aide financière accordée par le Ministère à l’UFC et l’uB » dans les conditions qui sont données dans le rapport.

Qui s’oppose ?

Qui s’abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

## 6. Point de situation politique

**M. Chaillet.**- Le point d’après est un point de situation politique qui fait suite aux discussions que nous avons déjà eues ici, dans ce conseil, en particulier lors du dernier

conseil de juin, sur le fait qu'il y avait une demande de la part du CA d'une évaluation par les DGS des établissements de l'effort porté à l'échelon fédéral, de l'effort que chaque établissement mettait en matière de ressources humaines.

Vous connaissez les conditions. Ce rapport n'a pas été transmis au conseil d'administration. Quand je l'ai eu, je vous l'ai transmis. Il a donc dû vous être envoyé en juillet.

Le rapport qui est ici s'inscrit dans le contexte que vous connaissez, qui est celui de la demande de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce rapport constitue non pas une réponse à la note des DGS, ce n'est pas du tout l'esprit, mais à un regard que nous portons sur la question des moyens en ressources humaines.

Ce qui nous guide, c'est tout d'abord de donner notre point de vue sur les évaluations faites par les établissements mais surtout, dans une démarche constructive, de pouvoir travailler avec les établissements pour mettre en œuvre les conventions nécessaires pour conventionner de manière claire les actions des services des établissements pour l'échelon fédéral.

C'est une action qui a été engagée dès le mois de juillet par une première réunion des DGS ; je crois que ce point était à l'ordre du jour le 13 juillet. On s'inscrit donc dans cette démarche.

Je dois également vous dire que, dans les services d'UBFC, lorsque les personnes ont vu le sort qui leur était réservé, en tout cas un certain nombre de critiques qui leur étaient adressées, sachant qu'il y en a qu'il faut entendre, c'est tout à fait normal, mais certaines sont tout à fait mal passées parce qu'elles n'avaient jamais été exprimées de cette manière sur un certain nombre de sujets ; critiques sur lesquelles nous ne sommes évidemment pas du tout d'accord.

En tout cas, l'idée est vraiment d'avoir une démarche constructive avec l'ensemble des établissements pour conventionner le plus possible, soit par des conventions de mise à disposition, donc des conventions individuelles, comme vous le savez, soit par des conventions qui concernent un service, un travail rendu par un service. En effet, il n'est parfois pas possible d'identifier telle ou telle personne dans le service qui travaillerait à x % pour UBFC dans la mesure où le service offre des compétences variées qui s'appuient sur plusieurs personnes. Dans ce cas, c'est plutôt une convention de service.

Voilà ce qu'exprime ce rapport. Il vous donne également la liste des personnels d'UBFC, je crois que c'est 43, et puis les organigrammes. Il exprime également la volonté que nous avons toujours affichée de subsidiarité, en particulier sur la gestion financière et RH, sachant que, comme vous le savez, nous devons au maximum répondre à la trajectoire de l'université cible, celle qui est exprimée dans le projet I-Site. Dans cette trajectoire, il y a l'embauche des personnels de recherche sur les projets de recherche. Ce qui signifie que le financement de l'I-Site demeure à UBFC ; ce qui signifie aussi qu'il faut mettre en place des chaînes de la dépense et RH. Elles ne sont bien entendu pas parfaites mais c'est à la fois une démarche extrêmement originale à l'échelle nationale et puis qui est pour le coup entravée par l'impossibilité de déléguer ma signature aux UMR dès lors que nous n'en sommes pas cotutelle. Nous avons déjà évoqué ce point ici.

Il faut savoir que dans le cadre global d'une Comue, le président de la Comue ne peut déjà pas déléguer sa signature aux chefs d'établissement. Ce n'est pas prévu. Cela paraît complètement bizarre mais c'est ainsi. On a pu le vérifier il y a une quinzaine de jours, avec André Pierre, au ministère.

Ensuite, il y a quelques éléments concernant la manière de travailler ensemble, en particulier la proposition de mettre à l'ordre du jour systématiquement, dans les conseils d'administration des établissements, un point sur UBFC et la proposition de rédiger un petit texte d'actualité sur UBFC à l'attention des conseils d'administration des établissements.

J'oublie un certain nombre de choses mais vous avez tout dans le rapport.

La dernière chose qui est évidemment importante, c'est l'actualité du moment avec l'ordonnance qui est en cours de finalisation. Cette ordonnance, nous en avons tous entendu parler, elle est même sortie dans la presse spécialisée. Elle ouvre le champ des possibles sur des structurations institutionnelles de regroupements avec l'idée de base qui est que les regroupements ne sont pas remis en cause. C'est-à-dire que chaque établissement de ce pays doit faire partie d'un regroupement sous une forme ou sous une autre, entre la forme la plus légère qui est la convention entre établissements sans chef de file et la forme la plus intégrée qui est la fusion. Et puis des formes intermédiaires, donc des Comue simplifiées ou des Comue plus intégrées ou des établissements expérimentaux et c'est finalement le cœur de l'ordonnance. Donc des établissements expérimentaux où – je vais l'exprimer ainsi – l'échelon fédéral passe de la zone commune entre les établissements au chapeau avec, à l'intérieur, des établissements qui gardent ou non leur personnalité morale.

J'ai essayé de résumer très rapidement l'ordonnance et son volet institutionnel.

Pour faire référence à ce que je disais tout à l'heure, il y a une chose qui a évidemment attiré mon attention, c'est le fait de pouvoir déléguer sa signature aux chefs d'établissement, ce qui n'a l'air de rien mais ce qui serait pour le moins simplifiant.

J'ai essayé d'être assez rapide. Je vous laisse la parole. Qui veut intervenir sur ce sujet ?

**Mme Attuel-Mendes.**- Delphine Jolissaint a effectivement envoyé un document. Pour information, je ne peux pas y avoir accès. Est-ce parce que c'est RENATER ou pour une autre raison ? Cela renvoie sur un lien, il faut donc aller en ligne.

**M. Chaillet.**- Oui, car ce fichier était énorme.

**Mme Attuel-Mendes.**- Bien sûr. Mais je ne sais pas si c'est une difficulté due au fait que nous serions dans un système qui ne permet pas d'y avoir accès.

**M. Chaillet.**- Non, aucunement. Je ne sais pas si c'est la raison mais les liens RENATER permettent de télécharger le document sur 15 jours.



**Mme Attuel-Mendes.**- Avec un envoi le 16 juillet, il est compliqué d'être sur 15 jours.

**M. Chaillet.**- On peut le renvoyer. Il aurait suffi que tu nous envoies un mail et on te le renvoyait.

**Mme Attuel-Mendes.**- Ce n'est pas grave, il n'y a pas de difficulté. Je pensais que c'était un problème technique.

**M. Chaillet.**- Aucunement.

**Mme Attuel-Mendes.**- Sur ta proposition de mettre à l'ordre du jour des CA respectifs, je signale une difficulté, du moins une contrainte, que l'on va créer vis-à-vis de vous qui est que nous avons un conseil de surveillance tous les trimestres. Ce qui veut dire qu'il faudrait des documents réguliers de votre part ou alors accepter qu'on n'en parle pas systématiquement dans notre conseil de surveillance.

Je ne sais pas si j'ai été claire.

**M. Chaillet.**- Si, mais je ne suis pas sûr de comprendre le problème.

**Mme Attuel-Mendes.**- Concrètement, le deal que tu proposes, pour impliquer, créer un sentiment d'appartenance à la communauté UBFC, c'est de mettre systématiquement à l'ordre du jour des conseils des établissements un point d'actualité.

**M. Chaillet.**- Oui, c'est ça.

**Mme Attuel-Mendes.**- Ce qui me paraît complètement cohérent.

Ce que je signale, c'est que nous avons des conseils de surveillance tous les trois mois. Ce qui veut dire qu'il faudrait qu'il y ait des actualités transmissibles de la part d'UBFC tous les trois mois. C'est cette contrainte que je soulevais.

**M. Chaillet.**- D'accord. Tous les établissements n'ont pas leurs conseils au même rythme. AgroSup, par exemple, a des conseils également tous les trois-quatre mois. C'est donc la même chose.

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Mme Benoist.** - J'ai deux questions.

Dans le rapport de la réunion avec la Ministre que vous avez fourni en annexe, j'ai lu - et on en avait effectivement parlé - qu'une nouvelle rencontre était prévue et qu'elle serait accompagnée de la remise du document qu'elle avait demandé.

Ma première question : est-ce qu'il y a une date de fixée pour cette rencontre ?

Au sujet des ordonnances, j'ai une remarque et une question. Je fais la remarque au titre de représentante du SGEN-CFDT. Je suppose que mes camarades des autres organisations ont à peu près les mêmes échos que nous, c'est-à-dire que nous sommes très fâchés de la façon dont les choses se font puisqu'en fait, les organisations syndicales n'ont pas du tout été consultées sur le projet. Elles sont convoquées à une mini-rencontre de forme ces jours-ci, peut-être la semaine prochaine, pour un passage au CNESER mi-octobre. Ce qui veut dire que c'est une entrevue purement formelle puisqu'il ne pourra pas y avoir d'amendements. Dans ce cas, cela ne relève pas de la concertation.

Ce qui fait que le projet va passer au CNESER en octobre et ensuite il sera validé pour la fin de l'année universitaire puisqu'il y a des universités qui ont besoin de ces textes pour pouvoir fusionner dès le mois de janvier.

Je n'ai pas lu la prose des autres organisations, mais je sais que pour le SGEN-CFDT, il y a beaucoup de choses qui ne passent pas du tout, notamment la question de la représentation des personnels qui pourrait être très affaiblie puisqu'en fait, dans l'expérimentation du regroupement, ce qui est demandé, c'est que le CA soit constitué au minimum d'un tiers des représentants des personnels. On peut donc supposer que certains établissements vont se contenter de ce minimum, ce qui peut être très embêtant du point de vue de la démocratie universitaire.

Ce matin, on m'a *forwardé* un article qui relatait les propos de la Ministre. Je ne sais pas si cela venait de l'AEF ou d'ailleurs. Mais j'ai été vraiment choquée parce qu'elle disait que les enseignants-chercheurs - sachant que ce n'est pas tous les personnels - se moquaient bien de savoir combien il y avait de représentants du personnel dans leur CA, que ce qui les intéressait, c'était de faire leurs recherches et leurs enseignements. Je trouve que c'est vraiment très réducteur et qu'il est assez inquiétant de faire croire cela, donc qu'on se ficherait de la manière dont nous sommes représentés dans les CA.

C'est quelque chose qui m'inquiète vraiment, surtout quand on voit la façon dont le CA se passe ici. Il y a bien sûr des tensions avec les représentants des établissements, avec le conseil des membres, etc., mais à part cela, je trouve qu'on a tout de même la chance d'avoir un CA qui fonctionne d'une manière remarquable, où la diversité de nos origines est représentée et est une richesse. On l'a déjà dit, on a dépassé nos appartenances de liste depuis très longtemps, cela s'est fait très rapidement. Je trouve qu'on a la chance d'avoir un conseil d'administration qui fonctionne bien et j'espère qu'on ne va pas aller vers un modèle qui gâcherait cela.

C'est une remarque que je fais à titre personnel parce que j'ai l'habitude de siéger dans plein d'instances et, ici, c'est tout de même un endroit où on n'a pas l'impression que notre parole ne sert à rien. J'ai l'impression que l'on construit des choses.

J'en viens aux questions que je voulais poser. Qu'est-ce qu'on va faire de ce projet d'ordonnance à UBFC ? En tant que représentants de l'établissement, vous avez peut-être

des idées là-dessus. On n'est pas obligé de s'en servir. Mais est-ce qu'on va s'en servir ? Pour quoi faire ?

Lorsqu'on a construit la Comue, il y avait un point sur lequel toutes les organisations étaient d'accord, c'était qu'on s'était beaucoup axé sur la forme et pas suffisamment sur le projet. Les difficultés que nous avons par moments sont donc peut-être une conséquence de cette trop grande importance qu'on a donnée à l'aspect formel. À ce niveau, j'ai apprécié ce que disait la Ministre dans cet entretien que je lisais ; elle disait que la question, ce n'était pas la forme mais le projet.

Est-ce que, finalement, l'ordonnance va être un moyen pour la communauté de se recentrer sur le projet et de se demander ce qu'on a vraiment envie de faire ensemble et quels sont les moyens dont nous avons besoin pour y arriver ? Cela pourrait être une façon intéressante d'aborder les choses.

Je crains que certains d'entre nous s'attachent vraiment à l'aspect formel, à l'aspect politique dans le mauvais sens du terme, c'est-à-dire à l'aspect « comment avoir de la puissance », ceci alors que nous pourrions nous réinterroger sur le projet que nous avons ensemble et comment adapter la structure à l'atteinte de ce projet.

**M. Chaillet.** - Merci. Je pense que tu as donné une partie de la réponse.

Pour répondre rapidement à ta première question, nous n'avons pas, à ce stade, de rendez-vous avec la Ministre. Les sujets dont tu viens de parler doivent aussi être discutés, travaillés ici.

Il y a dans cette ordonnance des questions plus institutionnelles que j'évoquais tout à l'heure et des questions de gouvernance que tu as évoquées aussi, qui peuvent être vues comme n'étant pas dans la tradition universitaire, dans la culture universitaire.

J'ai l'impression - mais sans en être sûr - que ce texte s'est voulu extrêmement large en considérant les différents types d'établissements. C'est-à-dire que l'on peut imaginer - pour dire les choses clairement - un regroupement avec des écoles pour lesquelles les directeurs sont nommés, donc où il y a cette culture du directeur ou du président nommé plutôt qu'élu. C'est là mon sentiment, c'est que ce texte essaie vraiment d'embrasser tous les cas de figure possibles, avec bien entendu les degrés de liberté qui sont donnés à tout le monde.

Maintenant, je suis convaincu que la bonne manière d'aborder les choses, c'est tout d'abord de profiter de ce texte pour nous réinterroger. C'est-à-dire que c'est un outil et pas une fin en soi. Ce sont des outils pour réinterroger notre projet. Cela commence par là ; la Ministre l'a dit, tu l'as rappelé. Mais il est évident que la question fondamentale est bien la question du projet : qu'est-ce qu'on veut faire demain ?

Ceci en s'appuyant, pour ce qui nous concerne, sur l'ensemble des réussites - et elles sont nombreuses - de ce qui a été fait en commun. Il faut le dire en permanence parce que c'est là une réalité, je le crois très sincèrement. Ce qui a été fait ici en peu de temps est tout de même très important.

Mais il y a bien entendu des difficultés qui sont des difficultés de point de vue entre les uns et les autres et puis aussi des difficultés qui sont indépendantes de cela, qui sont des difficultés qui peuvent être juridiques. Je reprends toujours mon exemple – ce n'est pas obsessionnel mais c'est tout de même important – de la délégation de signature. Il y a donc des choses qui n'ont sans doute pas été suffisamment creusées au moment de la loi 2013 et qui ressortent dès lors que l'on porte un projet fort avec une trajectoire ambitieuse, ce qui est tout de même notre cas en Bourgogne Franche-Comté ; nous avons une trajectoire ambitieuse avec une université cible ambitieuse et, en même temps, nous avons plein de particularités. Vous m'avez déjà entendu dire que la Bourgogne Franche-Comté était à plusieurs égards un territoire unique. Il est unique par sa répartition géographique du regroupement ; ce que l'on peut trouver aussi dans quelques autres Comue, mais finalement assez peu. Il y a tout de même beaucoup de Comue qui sont centrées sur des métropoles, dont les membres sont colocalisés, ce qui n'est absolument pas notre cas.

Nous avons à considérer cela, bien entendu, si nous voulons avoir un destin commun. Nous avons également – je l'ai déjà dit à plusieurs reprises – à la fois cette ambition et cette complexité de l'excellence, de la qualité parce que nous avons les atouts, ensemble, pour exprimer cela et puis, dans le même temps, la considération de la coordination territoriale, de la pluridisciplinarité absolue, intégrale que nous représentons tous ensemble, de son maintien et du maintien du développement des territoires, des campus qui sont présents sur le territoire de Bourgogne Franche-Comté.

La première chose, c'est vraiment de penser projet. Je ne crois pas du tout que l'on puisse ne pas considérer cette ordonnance. Autrement dit, il me semble qu'il faut qu'on étudie l'ordonnance, qu'on se réinterroge évidemment les uns, les autres au niveau des établissements membres sur ce qu'ils entendent construire ensemble. D'une certaine manière, je pourrais parler de l'étage 2 de la fusée fédérale en considérant – et je l'ai aussi dit à plusieurs reprises – que quel que soit le schéma institutionnel de demain, notre fonctionnement doit être fédéral. Cela me paraît essentiel. Il ne doit être ni centralisé, ni décentralisé parce que dans les deux cas, ce serait, de mon point de vue, absolument pas bon pour nous. On ne peut pas centraliser sur un territoire pareil et on ne peut pas complètement décentraliser, faute de quoi on n'a plus de politique commune.

Il me semble donc que la bonne démarche, c'est le fédéralisme, le fédéralisme de fonctionnement qui peut s'exprimer dans différentes configurations institutionnelles. Il faut donc que l'on réinterroge le projet pour avancer à la lumière de ce qui a été fait et des difficultés d'aujourd'hui. D'une certaine manière, si on n'avait pas un projet fort, on n'aurait pas non plus de difficultés. C'est bien entendu l'interrogation des établissements, mais aussi l'interrogation de la communauté. Et moi, je souhaite, je vous le dis très clairement, que l'on puisse étudier les possibilités qui s'offrent à nous concernant les projets pour 2020, pour l'étape d'après, sans avoir d'idées préconçues mais vraiment en regardant quels projets forts on peut construire pour demain mais qui ne seraient par une alternative à la Comue, qui seraient une deuxième étape de la construction de notre site Bourgogne Franche-Comté du point de vue de son ESR.

Je défends très clairement cela.

Je ne vous l'ai pas dit mais j'en profite pour le dire, sachant que je voulais le dire par la suite. Cela concerne l'ordonnance dans sa configuration, son état, d'aujourd'hui, qui

est donc un projet d'ordonnance ; on ne sait pas quelle sera exactement l'ordonnance finale, il y a le CNESER, il y a le passage par le Conseil d'Etat. En tout cas, la DGESIP a souhaité que cette ordonnance soit présentée sur l'ensemble des sites du territoire national dans un calendrier très contraint puisqu'il fallait que ce soit avant fin septembre.

La seule date possible, pour nous, était hier.

Notre conseiller de site et d'établissement est nouveau, il s'appelle Luc Johann. Auparavant, notre conseillère de site et d'établissement était Marie-Pierre Mairesse, Elle a arrêté ses fonctions fin août. Luc Johann est l'ancien Recteur de Lille et, avant cela, l'ancien président de l'université de Metz. Nous avons fait sa connaissance hier. Il est venu présenter l'ordonnance aux chefs d'établissement en ne disant rien de différent que ce qu'il y a dans le texte que tout le monde a.

Je veux dire aussi que du point de vue des regroupements, la politique de l'Etat ne change pas, c'est-à-dire que chaque établissement de ce pays doit participer d'une manière ou d'une autre à un regroupement, d'une manière légère, d'une manière très forte ou toutes les situations intermédiaires. C'est donc bien une question de projet de site et l'ambition de cette ordonnance est de donner les outils pour pouvoir mettre en œuvre ce projet ; c'est bien de cela qu'il s'agit.

**M. de Truchis de Varennes.**- J'ai une remarque. J'espère qu'elle a lieu d'être dans le cadre de ce conseil d'administration. C'est par rapport au projet d'enseignement sous-jacent à cette ordonnance. Je trouve que cette idée de rapprocher les différents établissements est super positive, cela permet la multiplication des apports de connaissances, donc des choses différentes.

Par rapport aux rapprochements dont j'ai été témoin dans le cadre de l'ENSMM au sein du conseil d'administration, je trouve que cela manque souvent de transversalité. On ne reste que dans la technique ; les commerciaux restent avec les commerciaux et la technique reste avec la technique alors que je pense qu'à titre indicatif, pour les établissements, en termes de projets d'enseignement, on gagnerait vraiment à proposer des projets d'enseignement pour les étudiants plus transversaux, des apports techniques et commerciaux et vice versa, même des apports de management pour les facultés de santé. Je pense qu'on gagnerait en attractivité par rapport à nos masters et ce genre de formation si on proposait des enseignements transversaux pour nos étudiants.

**M. Chaillet.**- Merci. Vous avez sans doute raison. Pour les masters en anglais, d'une certaine manière c'est le cas puisqu'ils associent systématiquement plusieurs établissements, même si ce n'est pas totalement interdisciplinaire. Cela permet aux équipes de travailler ensemble.

Le deuxième élément, puisque vous êtes de l'ENSMM, c'est le Polytechnicum, le pôle d'ingénierie et de management qui regroupe l'ensemble des écoles d'ingénieur et de management du site, qu'elles soient externes, comme c'est le cas de l'ENSMM, ou qu'elles soient internes, comme c'est le cas de l'ESIREM, de l'ISAT et de l'ISIFC. Ce qui permet, de mon point de vue, exactement de développer ce que vous dites. C'est-à-dire qu'il y a tout à fait matière et intérêt à croiser la mécanique et les sciences pour l'ingénieur – pour

résumer - avec la santé. Il y a tout intérêt à croiser les sciences pour l'ingénieur avec l'agro. Et il y a tout à fait intérêt à croiser tout le monde avec le management. C'est de mon point de vue quelque chose de très important dans le cadre du pôle d'ingénierie et de management qu'il doit s'employer à développer, à créer, sachant bien entendu qu'on existe aussi à l'échelle nationale et internationale par une signature : qu'est-ce que l'on fait de différenciant et de fort, de puissant, sur notre site qu'on ne peut pas faire ailleurs, qu'il est plus difficile de faire ailleurs ou que l'on fait moins bien ailleurs ?

Sur cette question, je crois qu'il y a beaucoup à faire. De même qu'il y a aussi beaucoup à faire pour travailler sur le développement du doctorat, en particulier pour les écoles, sachant que les taux de poursuite d'études des élèves sont faibles, très faibles et on en comprend bien les raisons, ce n'est pas la peine de les réexpliquer ici. Il y a néanmoins – je le crois profondément – un certain nombre de raisons pour qu'il augmente. Il ne s'agit pas de passer de 5 % à 100 %, ce qui n'aurait aucun sens, mais augmenter cette poursuite d'études en doctorat pour des élèves des écoles me paraît extrêmement intéressant et important.

Evidemment, tous les domaines peuvent le faire, mais compte tenu du lien particulier par nature qu'il y a entre les écoles et le monde socio-économique, je pense qu'il y a matière à développer ce qui est chroniquement, depuis des années et des années, sous critique en Bourgogne Franche-Comté, c'est-à-dire l'utilisation des CIFRE. Ce sont des financements de l'ANRT qui permettent de développer un projet de recherche, donc un doctorat, avec une entreprise. Le doctorant partage son temps entre l'entreprise dont il est salarié et son laboratoire de rattachement.

**Mme Attuel-Mendes.** - Pour compléter et pour aller dans ton sens, dans le cadre du Polytechnicum, on a développé un double diplôme entre l'ENSMM et BSB. C'est l'une des premières transformations. Le but est de continuer avec l'UTBM notamment, ainsi que d'autres.

**M. Chaillet.** - Nos points forts saillants sur ces sujets - parce qu'il y en a évidemment d'autres -, on les connaît : la Santé, les Microtechniques, l'Energie, les Transports, l'Infotronic et puis l'Agro. Dans tout cela, il y a de mon point de vue des croisements remarquables à faire. On pourrait imaginer qu'une des écoles du site soit l'école d'application d'une autre, par exemple.

**Mme Legard.** - J'aurais souhaité savoir, en l'état actuel de la situation, au vu de cette ordonnance et au vu de notre situation spécifique à UBFC concernant la visite de la Ministre, de sa demande du rapport qui a été fait, quelle lecture on peut avoir des difficultés que nous avons et des propositions qui ont été faites dans le cadre du rapport ?

Quelle lecture peut-on avoir au vu de ce que peut nous apporter cette ordonnance ? Est-ce qu'il y a des éléments qui pourraient, au regard de cette ordonnance, trouver des développements qui aillent dans le sens du fameux deuxième étage de la fusée ?

Je ne sais pas si je suis claire.

**M. Chaillet.**- Si, mais c'est une question difficile. Je vais essayer de répondre.

**Mme Legard.**- Merci.

**M. Chaillet.**- Dominique, est-ce que tu veux intervenir dans la foulée ?

**M. Schauss.**- Je voulais insister sur la nécessité de, certes, peut-être se remettre en question et de saisir les ordonnances pour revenir au fond. Cela a été évoqué à plusieurs reprises et tu viens toi-même de l'évoquer par rapport aux thématiques qui sont un peu les nôtres et qui sont nos points forts.

Je pense qu'on a un enjeu de lisibilité, d'attractivité très fort dans un monde très concurrentiel, largement ouvert au national et à l'international. On a donc une carte à jouer par rapport à notre organisation ; j'y reviendrai. Il y a un enjeu technologique. On a un enjeu d'efficacité par rapport aux évolutions sans précédent qui nous touchent. On a également un enjeu d'organisation dans une approche fédérale ; ce mot a été prononcé à plusieurs reprises. On a des approches thématiques et des approches régionales, au sens local.

Tu l'as dit, le Nord Franche-Comté est plutôt sur les Transports, la Mobilité. Sur Dijon, on est fort sur l'Agro, pas uniquement mais je simplifie à l'extrême. Entre les deux, donc à Besançon, on manipule pas mal les Microtechniques appliquées à toute une série de domaines, le médical, le luxe, l'aéronautique, etc. On a donc intérêt à jouer la complémentarité entre nous, la coopération, pour accroître en efficacité, en lisibilité, en attractivité à la fois pour les étudiants, les chercheurs et pour conforter nos écosystèmes.

En ce moment, a lieu Micronora. C'est un salon international des microtechniques qui se tient tous les deux ans et c'est un rendez-vous a minima européen. Il fait la démonstration des innovations dans toute une série de domaines appliqués aux microtechniques, ce qui est extrêmement transversal. On parle aussi bien de thérapies innovantes que de microsysteme embarqué dans les voitures. Si on veut vraiment fortifier nos écosystèmes locaux et fortifier notre région, on a intérêt à cette organisation consolidée, mais en gardant nos forces, en les faisant monter en puissance par bassin, par pôle.

On a sûrement à puiser dans les autres pôles des forces complémentaires et vice et versa.

On a donc vraiment tout intérêt, dans cette organisation qu'il faut peut-être revoir, cela demande encore à être vérifié, à avoir la nécessité à l'esprit de calquer un modèle sur les nécessités appliquées aux enjeux du monde réel, économique, industriel en matière de santé et pas inventer des modèles pour des modèles. Cela me paraît fondamental.

**M. Chaillet.**- Merci.

Je laisse Sylvain intervenir.

**M. Trichard-Comparot.**- Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Je suis assez d'accord avec ce que vient de dire Dominique et je suis d'ailleurs ravi d'entendre que la spécialisation intelligente soit finalement toujours aussi moderne dans les perspectives ou prospectives que nous pourrions avoir tous ensemble sur ce territoire. C'est pour le coup - vous le savez pour un certain nombre - une marotte du Président Bonnin depuis des années et d'ailleurs pas que la sienne. Je pense qu'on est beaucoup, autour de cette table, à être convaincus que c'est indispensable pour le territoire.

Maintenant, j'en viens à des aspects un peu plus terre à terre, j'en suis désolé. Nous avons reçu le document il y a deux jours ; l'équipe de gouvernance ne s'est pas réunie, elle se réunit demain. Je ne pourrai donc pas rentrer sur le fond du sujet. Et comme il y a un conseil des membres lundi, je laisserai mon président aborder ce sujet. J'imagine que ce sera à l'ordre du jour.

Par contre, un retour m'a été fait de neuf directeurs généraux des services. J'imagine que c'est juste une petite coquille mais je préfère tout de même le dire parce qu'une fois que ces documents se diffusent, on peut croire que des choses écrites se sont passées.

Dans le paragraphe de la page 3, il est indiqué que les DGS se sont réunis le 12 septembre sous la pulsion du DGS d'UBFC afin d'examiner ce document. Le retour que j'ai de mon DGS, c'est que ce n'est pas ce document qui a été examiné mais qu'il y a bien eu une discussion, un échange avec les DGS sur le rapport qui avait été fait par les DGS et évidemment sur les points de vue et remarques par l'administration de la Comue, qu'il y a eu une discussion, discussion sur laquelle – on le voit d'ailleurs sur la page suivante – il y a toujours désaccord sur la manière d'entendre les ressources humaines apportées par les uns et les autres. C'est là une question qui devra se régler par nos directeurs généraux des services.

Mais on ne peut pas dire que ce document a été vu par les DGS ; ce n'est pas le cas. Je préfère donc que ce soit rectifié puisqu'en l'occurrence, le retour que j'ai, c'est un compte rendu mais certainement pas ce rapport.

**M. Pierre.**- Oui, nous avons effectivement travaillé avec les collègues DGS et secrétaires généraux des établissements, sur une partie de ce document ; vous avez raison. C'est sur la partie qui relève des RH, toute l'analyse RH et pistes de propositions en termes de définition de convention, de délégation, etc. C'est uniquement cette partie qui a été traitée dans notre réunion des DGS, secrétaires généraux des établissements.

**M. Chaillet.**- Ce qui veut dire que l'on peut modifier cette phrase en indiquant que sur proposition du DGS d'UBFC, une discussion a eu lieu sur la partie Ressources humaines du présent document, quelque chose comme cela.

Pour reprendre les interventions d'Oumhanie Legard et de Dominique Schauss, je crois qu'il y a deux choses à faire en parallèle. La première - et ce document en atteste -, c'est de fluidifier le fonctionnement de notre regroupement entre la Comue et les établissements membres. C'est de toute façon et quoi qu'il arrive un travail que nous devons mener. Le document en atteste, les réunions des DGS aussi, c'est un travail que nous avons commencé à mener.

Il y a évidemment des discussions contradictoires pour aboutir à quelque chose de partagé et de conventionné. Il y a donc toute une série de sujets sur lesquels nous devons travailler pour fluidifier autant que faire se peut le fonctionnement. C'est le premier point.

Sur ce point, il y a d'ailleurs la question de l'I-Site puisque, comme vous le savez, il y a le comité de pilotage d'I-Site et, comme vous le savez aussi, un projet I-Site, c'est aussi un projet de trajectoire. Autrement dit, il y a la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils, en particulier d'appels à projets, mais pas uniquement. Il y a aussi, dans notre cas, les *fellowships*, c'est-à-dire les chercheurs étrangers qui viennent travailler à UBFC. Tout cela est une chose, mais il y a également la trajectoire. Or, le Copil I-Site travaille sur la question des appels à projets. On se rend compte - même si ce n'était pas imaginé au départ -, à l'expérience, que la dissociation entre le Copil I-Site et UBFC et ses conseils est préjudiciable au lien que l'on doit avoir, que l'on doit penser entre tous les appels à projets et puis l'exercice de poursuite et d'avancement dans la trajectoire politique vers l'université cible.

Il y a là tout un premier pan à travailler. En parallèle, il y a la question du projet pour demain. Quel est ce « demain » ? On pourra en discuter, mais j'en profite également pour vous dire que le calendrier tel qu'il nous a été annoncé comprend un démarrage des expérimentations début 2019 puisque, comme cela a été dit tout à l'heure, un certain nombre de sites, dans leur trajectoire, avaient prévu un établissement cible que les textes en vigueur ne permettaient simplement pas et que l'ordonnance va pouvoir permettre. C'est leur projet, ils sont donc déjà prêts à le mettre en œuvre. Cela pourra commencer dès début 2019. Sachant que ce que je dis n'est bien entendu pas gravé dans le marbre.

Les expérimentations, comme vous l'avez vu, durent 10 ans. Autrement dit, cela nous emmène jusqu'en 2028, plus exactement 2027 puisqu'il y a l'évaluation de l'HCERES pour la sortie de l'expérimentation, qui peut d'ailleurs se faire avant les 10 ans pour les sites qui le souhaitent. Les projets que les sites pourront proposer peuvent se faire au fil de l'eau théoriquement jusqu'en 2027, même si ce serait évidemment un peu bizarre.

Notre véritable butée, notre véritable date importante, c'est l'évaluation du projet I-Site qui sera une évaluation beaucoup plus sur la question de la gouvernance et des jalons. On le sait et toute la presse spécialisée depuis 3 ans va dans le même sens, il ne faut pas être grand clerc pour imaginer que ce que va regarder le jury international, c'est si la trajectoire est la bonne et si les jalons sont atteints, beaucoup plus que si, sur tel appel à projets, il y a 15 projets au lieu de 18 ou que sais-je. Bien entendu, tous les appels à projets font partie intégrante de cette trajectoire, mais il y a aussi d'autres choses. Il y a la question des tutelles des laboratoires. Mais je ne veux pas redire ce que j'ai dit lors de la présentation du mois de juin. Pour cela, il faut que nous soyons aussi en capacité de démontrer qu'à la fois nous avons suivi la bonne trajectoire, ce qui me semble être à peu près le cas, mais que nous avons également rempli les jalons, ce qui n'est pas tout à fait le cas. Vous l'avez vu au mois de juin ; il y en a qui sont remplis, d'autres pas.

Même si le jury international est constitué des mêmes personnes que celui de 2016 et, là aussi, tous les signaux que nous avons, qui sont relatés régulièrement dans la presse, vont dans le même sens, il faut aussi considérer qu'il s'agira d'une intégration plus forte et certainement pas d'une relaxation des contraintes. Autrement dit, si l'étage 2 du projet de site Bourgogne Franche-Comté était un conventionnement entre les

établissements, on perdrait l'I-Site ; c'est une certitude. Ce qui veut dire qu'il faut respecter nos engagements mais que c'est un minimum.

Je pense qu'il faut démontrer plus, en particulier le démontrer par un projet partagé qui soit véritablement ce que j'appelais l'étage 2 de la fusée.

Ce que je souhaiterais, c'est que l'on puisse étudier cette ordonnance, étudier les différents scénarii que l'on peut proposer mais pas en se collant à l'ordonnance, en réfléchissant à notre projet. C'est ce qui est important.

Dans notre projet, il doit y avoir, de mon point de vue et cela a été évoqué tout à l'heure, à la fois la question des grands pôles thématiques traversants, c'est pour cela qu'il était essentiel que nous développions nos sept pôles thématiques qui sont dans la trajectoire. Maintenant, ils sont créés. Ce sont les pôles thématiques à partir desquels vont émerger des projets qui permettront d'affiner notre signature, de faire émerger des choses nouvelles par croisement de domaines, par croisement de disciplines, qui permettront aussi d'asseoir les disciplines puisque l'interdisciplinarité est essentielle et c'est évidemment lorsqu'on est ensemble qu'on peut la faire. Autrement dit, elle s'opère à l'échelon fédéral, mais on ne fait de l'interdisciplinarité de la bonne manière que lorsque chacun est solide sur son socle disciplinaire. Il faut donc pouvoir aussi travailler là-dessus.

Les pôles thématiques traversant notre territoire et qui impliquent tout le monde sont essentiels pour structurer notre communauté et il y a aussi cette spécificité qui a été rappelée par plusieurs concernant notre territoire avec, par chance et c'est une chance qu'il nous faut savoir exploiter, des différenciations de grandes spécialités selon les sites, en particulier dans les pôles territoriaux où sont présents plusieurs établissements, où sont présents des partenaires de l'I-Site, où est présent tout un écosystème économique, industriel spécifique qui n'est pas le même que celui d'à côté et avec lequel des liens de proximité doivent absolument se tisser, avec des bassins démographiques également importants.

Il y en a trois qui apparaissent très clairement. Je pense à tout le monde. Il y a notre métropole, Dijon, il y a Besançon et puis le Nord Franche-Comté, avec d'autres territoires potentiels, je pense au Sud Bourgogne qui, là aussi, intègre deux établissements du site, qui sont aussi des structurations qui doivent être des structurations de notre action collective par le fait qu'ils portent des spécificités. Cela a été dit tout à l'heure. Porter une spécificité, cela ne veut certainement pas dire se replier sur soi-même ; ce ne serait évidemment pas la bonne solution. Cela veut dire porter un *leadership* sur une grande thématique qui va être nourrie par l'ensemble du site.

Je le redis : ces spécificités ne sont pas les mêmes sur tous les sites, sur tous les campus de notre territoire. C'est une chance qu'il faut savoir saisir et exploiter, sachant bien entendu que d'autres domaines sont beaucoup plus transversaux. Je pense en particulier au domaine de la santé que l'on va trouver sur plusieurs sites au-delà des signatures spécifiques des sites.

Sachons exploiter cette chance et l'exploiter aussi du point de vue du fédéralisme pour s'appuyer sur ces territoires qui peuvent porter une partie de la politique de notre communauté, mais pas en se refermant sur leurs spécificités parce qu'il y a la spécificité d'aujourd'hui et celle de demain, sachant que celle de demain se construit aujourd'hui. Mais au contraire en ouvrant pour pouvoir enrichir notre territoire à travers toutes les

compétences que l'on peut agréger autour de grands sujets.

Voilà comment je vois les choses à grands traits. Il faut donc bien entendu interroger les établissements sur ce qu'ils souhaitent faire demain ensemble. Moi, je pense - et je souhaiterais que vous le pensiez aussi - que nous devons étudier le projet et, le cas échéant, nous saisir de l'ordonnance pour pouvoir la mettre en œuvre avec une date importante qui n'est pas celle de 2028, mais qui est pour nous celle de 2020 parce qu'elle correspond à l'évaluation de la période probatoire de l'I-Site.

**M. Prévôt.** - Ce qui est proposé par le Président, c'est de fonctionner à la fois étape par étape et de façon pragmatique. C'est-à-dire que la première des étapes est d'accepter le principe qu'on étudie ces ordonnances pour regarder quels seraient les scénarii pertinents. La deuxième étape essentielle sera de se mettre d'accord sur les principes. Vous avez tous lu l'ordonnance ; elle permet tout, du club de partenaires à la fusion avec, ensemble, des modalités d'exercice et d'organisation qui sont toutes aussi souples.

Je pense donc qu'il faudra, dans les semaines et dans les mois qui viennent, mais plutôt les semaines, que l'ensemble des conseils (conseil des membres, conseil d'administration) se prononcent sur des principes vers lesquels se diriger pour étudier le cadre de cette ordonnance et, ensuite, mettre les moyens nécessaires en expertise de sorte que nous puissions, ensemble, avec un dispositif méthodologique de concertation important et large, coconstruire un projet qui pourrait trouver un consensus large.

Je propose une méthodologie assez précise pour ne pas que l'on parte dans tous les sens. La première étape, aujourd'hui, c'est d'abord que le conseil d'administration se prononce sur le document non pas de façon définitive mais sur les principes qui sont dans le document puisque ce document peut être - ou pas - lié aux ordonnances, mais il est tout de même important qu'aujourd'hui, ainsi qu'au conseil des membres de lundi et dans les semaines qui viennent, on arrive déjà à répondre à la demande formulée par la Ministre. Cela nécessite, pour moi, que nous réussissions le projet.

Le Président l'a dit, le jury international va effectivement nous évaluer sur la réussite des jalons et sur notre capacité à vouloir porter un projet collectif et nous en donner les moyens sur le plan organisationnel et de la gouvernance. Mais il ne faudrait pas que, dans le même temps, nous ne réussissions pas ce à quoi nous nous sommes engagés et notamment que les jalons ne soient pas franchis, en tout cas pour l'immense majorité d'entre eux. Cela nécessite donc que nous poursuivions notre travail, pour dire les choses clairement. C'est-à-dire qu'on n'arrête pas ce travail pour en ouvrir un autre. Il faut donc qu'on arrive à marcher sur nos pieds en poursuivant le travail engagé, ce qui nécessite que nous nous organisions sans doute mieux que nous ne l'avons fait, donc que nous organisions aussi la subsidiarité entre UBFC et les établissements en clarifiant et en fluidifiant - c'est le terme employé par le Président - les moyens humains et financiers qui lient les établissements à UBFC.

Je pense que c'est l'ensemble de ces deux dimensions, à la fois poursuivre le travail en l'amplifiant et, en même temps, se donner le temps de réfléchir collectivement avec une méthodologie qui soit bien claire de telle sorte qu'il n'y ait pas d'écart entre le souhait des différents conseils et le travail qui va être engagé dans les mois qui viennent.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Trichard-Comparot.**- Je n'ai pas bien compris la terminologie employée sur :  
« le conseil d'administration se prononce aujourd'hui ».

On est bien d'accord sur le fait que le conseil d'administration ne se prononce pas aujourd'hui sur ce document ?

**M. Prévôt.**- Ce que j'ai dit, c'est qu'il se prononce sur les principes qui sont dans le document, c'est-à-dire qu'il donne un avis, non pas un avis qualifié... Je vous vois dire non, mais j'aimerais finir et, après, vous pourrez dire non. Auparavant, je voudrais m'exprimer.

Lundi, il y a un conseil des membres. Ensuite, il y aura un travail qui va se développer avec les différents directeurs généraux des services, services et secrétaires généraux, puisque vous avez compris que si une partie du document - je pense à la première partie qui est l'évaluation des besoins déjà existants - ne fait pas encore l'objet d'un consensus complet, nous avons déjà avancé sur un certain nombre de choses. Sachant qu'on ne peut pas passer quatre, cinq ou six mois pour savoir s'il y a deux personnes ou quatre personnes qui sont mises à disposition. La question porte sur la deuxième partie, c'est-à-dire les mises à disposition, la mise à disposition de services. C'est donc la mise en œuvre de tout cela qui nécessite tout de même de se mettre d'accord sur quelques principes.

Les principes qui sont dans ce document ne peuvent pas faire l'objet d'un vote formel, c'est-à-dire qu'ils n'engagent pas le conseil d'administration. Mais s'il y a des remarques qui doivent être exprimées sur ce document, des points de désaccord sur la méthodologie, sur la façon de travailler, il est bon qu'on les entende pour que le Président, lundi, au conseil des membres, puisse en être le relais. S'il y a des points d'accord également de sorte que nous puissions avancer parce qu'il y a tout de même beaucoup de sujets qui nécessitent maintenant d'avancer.

Je suis désolé d'être un peu pragmatique, mais si je prends l'appel à projets 3, de nouveaux projets vont être attribués et il faudra mettre des moyens humains et financiers en face de ces nouveaux projets pour que nous soyons en capacité de les opérer.

Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas mettre en suspens la mise en œuvre des moyens humains et financiers pour lesquels la Ministre nous a interrogés. J'insiste beaucoup car elle nous a interrogés et il faudra bien que nous donnions une réponse. Cette réponse, il faut que nous la fassions en ayant à chaque conseil la possibilité de valider un certain nombre de principes pour pouvoir avancer.

C'est juste une sujétion. S'il y a une hostilité simplement pour exprimer ce que les uns et les autres considèrent comme positif et négatif dans ce document, cela restera un rapport d'information. Mais on peut peut-être aller un peu plus loin.

**M. Trichard-Comparot.**- Étant donné que nous avons reçu le document il y a deux jours, c'est comme cela, c'est un fait, il ne me semble pas bon, d'une part, d'émettre un avis du conseil d'administration sur un document que nous avons eu il y a seulement deux jours, surtout lorsqu'un certain nombre d'orientations pourraient avoir une logique assez stratégique. Il y a encore des points en suspens. Il y a encore des désaccords de points de vue sur la situation en matière de ressources humaines ou autres. Je pense donc que les choses ne sont pas suffisamment acquises en termes de points de vue des uns et des autres, côté DGS, pour que l'on soit sur quelque chose de suffisamment solide.

Par ailleurs, sur la méthode, sachant que je joue mon rôle de représentant d'un des établissements, le conseil d'administration a toute vocation à débattre et à émettre des orientations et des avis. Mais je considère, parce que cela a été l'esprit d'écriture des statuts de cette Comue à laquelle j'ai été associé assez largement à l'époque pour le savoir, c'est d'abord au conseil des membres que devrait avoir lieu ce débat d'orientation. Il doit évidemment avoir lieu aussi au conseil d'administration, mais d'abord au conseil des membres. Là, on prend la pyramide à l'envers.

**M. Chaillet.**- On ne va pas rouvrir ce débat, même s'il est au cœur de ce que le conseil d'administration a souvent exprimé. Pour revenir à la demande, l'idée est que vous puissiez vous exprimer, que nous puissions avoir une expression du conseil d'administration sur le fait que nous travaillons, avec les établissements membres, sur la question RH avec des modalités de type « mise à disposition ». Il ne s'agit évidemment pas de graver des noms dans le marbre. Aujourd'hui, ce n'est pas cela. Mais ce que veut aussi dire ce document qui représente un gros travail, je vous prie de le croire, c'est cela, c'est-à-dire de pouvoir travailler – et c'est aussi la demande de la Ministre – avec les établissements sur les possibilités de mises à disposition ainsi que sur les conventionnements avec les établissements, avec des services considérant que ce n'est pas une personne mais un service qui peut travailler pour la politique de site avec plusieurs personnes. Ce n'est rien d'autre que cela.

**M. Trichard-Comparot.**- J'entends mais vous demandez d'émettre un avis sur un document sur lequel même les directeurs généraux des services n'ont pas pu travailler. Il est hors de question qu'un certain nombre d'orientations qui sont présentées dedans, qui demandent une analyse technique, fassent l'objet d'une orientation d'un conseil d'administration deux jours avant que le conseil d'administration se tienne et à quatre jours d'un conseil des membres qui n'a d'ailleurs toujours pas reçu l'ordre du jour, ni les documents.

**M. Chaillet.**- C'est faux. Je les ai envoyés mercredi matin. Il est évident que le conseil des membres a reçu l'ordre du jour et les documents.

**M. Trichard-Comparot.**- Sur les adresses fonctionnelles ?

**M. Chaillet.**- Oui, sur les adresses habituelles.

**M. Trichard-Comparot.**- Si c'est une erreur de ma part, autant pour moi sur cet élément.

Il n'empêche que je maintiens le reste sur les éléments techniques et sur l'orientation. Je le dis mais, en tant que Président, tu feras bien ce que tu estimes être nécessaire, mais je le dis et je l'affirme : je m'oppose à ce que le conseil d'administration puisse prendre une orientation avant même que le conseil des membres se soit réuni.

**M. Chaillet.**- Ce n'est pas du tout la demande. Ce document doit bien entendu encore être travaillé par les DGS. Je le répète : il ne s'agit pas de graver dans le marbre ce qui est indiqué dans le document.

Je voudrais juste redire que c'est un gros travail de faire cela. On vous le présente, ce qui n'a pas été le cas de la note des DGS, je veux aussi le dire.

Mes premiers mots sur ce document ont été d'exprimer l'esprit de construction dans lequel nous sommes, l'esprit constructif. Il ne s'agit pas d'affrontement, il s'agit de construire. La demande de la Ministre est de travailler sur ces sujets. Nous y travaillons, évidemment pas seul mais avec les établissements et avec les DGS. C'est un travail qui est loin d'être terminé.

Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure : il y a, dans la projection que l'on peut avoir pour le futur, deux choses. Il y a d'abord la fluidification de notre fonctionnement d'aujourd'hui, et cela en fait pleinement partie, et il y a la recherche, l'étude du projet collectif que nous pourrions porter ensemble demain. C'est tout.

La proposition, c'est simplement que vous vous exprimiez sur la manière de travailler sur la base de ce document.

**Mme Carroger.**- Plusieurs remarques. C'est effectivement un document que nous avons reçu il y a deux jours, c'est donc un peu court pour en faire l'analyse et exprimer un avis bien clair.

Pour autant, est-ce que les statuts prévoient que le conseil d'administration décide ou délibère après avis du conseil des membres ?

J'avais cru comprendre que c'étaient deux instances un peu autonomes. S'il faut attendre l'avis du conseil des membres, le problème est réglé. Si les textes le disent, c'est comme cela. Si ce n'est pas le cas, cela veut dire que le conseil d'administration a le droit de se prononcer ou en tout cas de faire connaître son opinion sans attendre l'avis du conseil des membres. Cela, je ne le sais pas ; vous allez donc me répondre.

Ensuite, l'intérêt de ces orientations aujourd'hui, sachant qu'on n'a pas beaucoup de temps, c'est peut-être d'en parler. Il faudrait peut-être reprendre pour voir ce qui fait que ces orientations, globalement, répondent à l'intérêt de chacun ou, s'il y a des divergences, autant se le dire tout de suite.

**M. de La Brosse.**- Je vais être prudent dans mon intervention car je viens du monde de l'entreprise et je ne suis pas très familier avec la culture et le fonctionnement universitaire, ainsi qu'avec les modes électifs et tout cela.

Ma vision qui est un peu externe, c'est que tout cela n'avance tout de même pas très vite. Et je le dis gentiment. Je trouve que l'on fait beaucoup d'efforts de vocabulaire. On a trouvé l'astucieux vocable « d'université fédérale » qui a l'énorme avantage de laisser la place à toutes les interprétations, il est très extensible. Chacun peut donc dire qu'il est dans l'université fédérale en ayant son propre modèle en tête, tout en sachant éventuellement qu'il est relativement différent de celui que le voisin a en tête. C'est à la fois commode et tout de même un peu difficile mais, à mon sens, cela explique aussi pourquoi on n'avance pas trop.

Je dis qu'on n'avance pas trop, mais je me trompe peut-être complètement.

Dans le document, je vois : « université fédérale de recherche de rang mondial ». À la limite, c'est au moins un truc plus concret et on peut s'interroger pour savoir si on est en train de devenir ou si on est déjà une université de recherche de rang mondial.

Personnellement, si je devais donner une note sur 10, je dirais qu'on est plus à 4-5 sur 10 qu'à 8-9 sur 10. Là aussi, je n'ai pas d'élément très concret, mais j'ai la chance de pouvoir fréquenter d'autres universités où on sent une sorte d'élan peut-être plus net.

Et quand je dis que les choses avancent lentement, il est vrai que toutes les initiatives qui sont prises sont bonnes, à mon avis, les jalons et tout cela, mais on a seulement quatre masters en anglais. C'est mon dada, vous le savez, mais les études en anglais, c'est indispensable. J'étais dans une université en Angleterre - les gens font forcément des études en anglais -, il y a des étudiants d'absolument tous les pays (Biélorussie, Slovénie, Tchéquie) et ils se mélangent, à mon avis dans une proportion plus forte que ce qu'on arrive à obtenir ici. Pour émerger au niveau mondial, c'est important.

Je trouve donc que les orientations sont bonnes. Mon avis personnel, c'est qu'on n'avance pas très vite et qu'il y a beaucoup d'énergie qui est passée pour écrire des documents suffisamment clairs mais tout de même un petit peu conceptuels où tout le monde peut se retrouver. C'est un très gros travail et je suis très admiratif devant ceux qui le font parce que je ne pourrais pas le faire.

Après, beaucoup d'énergie est passée pour discuter, je ne dirai pas « discutaitier » mais pour essayer de voir si c'est le bon ordre, si c'est plutôt à untel de discuter le premier ou pas. À la fin, je ne vois pas de dynamique collective hyper forte. C'est peut-être très provocant mais, dans le document, il est marqué « intelligence collective » et je ne suis pas sûr de la voir très nettement. Mais je suis peut-être très pessimiste.

**M. Chaillet.**- Oui, c'est très pessimiste. De mon point de vue, trop pessimiste.

Sur les masters en anglais, il n'y en a pas quatre, il y en a huit. Il y a 67 % d'étrangers. Mais vous n'étiez pas là au début. On a 47 pays. C'est donc un franc succès pour des masters qui ont un an.

**M. de La Brosse.**- Il faut faire le double.

**M. Chaillet.**- Il y a beaucoup de dossiers sur l'appel à projets 3, d'ailleurs sur les masters, qui devraient permettre d'en ouvrir encore pas mal, en 2019.

Là, de mon point de vue, la trajectoire est très bonne. On part d'une situation où, en Bourgogne Franche-Comté, il y avait tout de même très peu de choses de ce point de vue. En 2 ans, huit masters en anglais avec 753 candidats pour un peu plus de 200 places. Ce sont des entonnoirs qu'en tant qu'enseignant-chercheur, depuis 25 ans, j'ai rarement - pour ne pas dire jamais - connus.

**M. de La Brosse.**- Le nombre de candidats montre bien qu'on est dans la bonne voie.

**M. Chaillet.**- Absolument.

Vous avez raison aussi de dire que chacun peut appréhender le fédéralisme différemment. Mais l'intelligence collective ne me paraît pas du tout galvaudée car si nous avons réussi à développer I-Site, si nous avons réussi à développer le projet Nouveaux Coursus à l'Université dont les appels à projets se terminent, si nous avons réussi à développer une première Ecole Universitaire de Recherche, une *graduate school* qui lie masters et doctorats, si nous avons réussi l'I-Site sur le PIA2 et à avoir deux projets sur les tout premiers appels à projets début 2017 sur le PIA3, c'est parce qu'il y a eu de l'intelligence collective.

L'intelligence collective de projet, je crois qu'elle s'exprime là où c'est évidemment plus difficile, c'est sur la question politique, la question du fédéralisme, comment on le vit, comment on le voit, comment on le pense, comment chacun le pense, ce qui peut être différent de ce que pense le voisin. C'est là-dessus qu'il nous faut travailler et cela nous renvoie à la question du projet à réinterroger collectivement : quel projet on voit pour demain en s'appuyant sur les réussites et les difficultés de la configuration d'aujourd'hui, sur une idée dont je ne démords pas d'un iota depuis le début, qui est que nous avons beaucoup de choses à faire ensemble sur ce territoire.

Bien sûr, on aimerait tous que les choses avancent toujours plus vite. Néanmoins, je crois que l'intelligence collective s'exprime sur l'ensemble des projets que nous portons aujourd'hui.

**Mme Benoist.**- J'ai une proposition à faire qui sera la synthèse des deux interventions que nous venons d'entendre. Oui, on a le temps, mais je suis d'accord avec Monsieur, il y a tout de même des choses qui avancent à une vitesse très particulière. Je rappelle qu'au mois de mai, nous avons eu le compte rendu de la rencontre avec la Ministre qui nous a tout de même donné à tous un sentiment de gravité et d'urgence. Au mois de mai, on s'était dit qu'en juin, il fallait absolument que nous ayons les documents, les chiffres pour que le conseil d'administration comprenne ce qui bloque et comment on peut

dépasser les blocages. Là, on est en septembre ; on a tout de même avancé puisqu'on a eu un premier rapport, puis un deuxième rapport.

Je ne pense pas que nous puissions reporter une délibération au prochain CA, sachant que vous devez aussi voir la Ministre avec. Il était question du mois de septembre ; on est déjà le 27. Il y a donc un calendrier que j'ai du mal à comprendre.

Pour rebondir sur la proposition de Madame Carroger, est-ce qu'on pourrait avoir un aperçu des points qui pourraient peut-être être des points de blocage pour les établissements et sur lesquels le CA s'abstiendrait prudemment ? Mais pour le reste, on n'a pas changé depuis le mois de mai, on est toujours sur la même dynamique. Je pense donc que le CA peut refaire la même demande qui est d'avancer en tenant compte des demandes de la Ministre.

**M. Chaillet.** - Oui, tout à fait. Par rapport à l'Etat et par rapport à la Ministre, il ne faut pas aller la voir qu'avec des éléments de réponse techniques. Il faut aussi une projection et cette projection, elle passe par les établissements et par les chefs d'établissement qui doivent être interrogés, réinterrogés sur cette question. Cela fera d'ailleurs l'objet d'une discussion lundi en conseil des membres. Ainsi que des échanges avec le conseil d'administration, comme cela a été dit tout à l'heure.

Encore une fois, ma question est vraiment très simple, c'est de savoir si, de votre point de vue, il apparaît - comme l'a demandé la Ministre - pertinent de continuer sur cette voie que je vous ai exposée tout à l'heure, c'est-à-dire une voie délibérément constructive et certainement pas d'affrontement, qui passe en très grande partie par l'expertise technique du pôle des DGS pour étudier et conventionner sur la question de l'apport en ressources humaines des établissements pour l'échelon fédéral. Ce n'est pas quelque chose de très polémique.

**Mme Benoist.** - Non, surtout que ce sont des choses que nous avons déjà dites en mai, puis en juin. Je veux bien qu'on les répète en septembre, mais bon...

**M. Pierre.** - Je voudrais tenter de répondre à Monsieur Comparot sur le travail qui a été fait avec les DGS, mais sans trop entrer dans le détail puisque nous ne sommes pas au niveau technique. On a travaillé ensemble, avec les collègues DGS et Secrétaires généraux des établissements, le 12 septembre, comme indiqué. Dans la suite de cette réunion, j'ai adressé à mes collègues un projet de compte rendu ; je crois que c'était le surlendemain. C'était, en gros, la partie page 4 à 8 du document que vous avez sous les yeux.

Vous aviez raison, ce n'est pas la totalité du document, ce n'est que le constat sur la partie ressources humaines consacrées au projet de la Comue.

Je n'ai pas eu de retour des collègues, sauf celui du Directeur général d'AgroSup qui m'a fait une remarque. Je n'ai pas eu de retour des autres collègues. C'est pour cela que nous avons eu une rédaction prudente à la fin du paragraphe central de la page 3, en

disant : « traduit la perception exprimée par UBFC et non remise en cause ». Sachant qu'il y a une faute, il manque le « F ». Pour autant, cela ne veut pas dire que tout le monde est d'accord mais, sur le principe, lorsqu'on observe très rapidement ce que contiennent les documents, dans les pages 4 à 8, on a tout d'abord l'état des lieux des services UBFC. Nous sommes sans doute les mieux placés pour définir les agents qui sont présents au siège. Je pense donc qu'il n'y a pas de débat sur le tableau 1.

Le tableau 2 présente les missions et ressources doctorales. Il y a peut-être quelques erreurs, c'est possible, des ajustements à faire, mais, grosso modo, les ressources consacrées aux missions doctorales sont assez claires aujourd'hui. On sait qui fait quoi, même si tout n'est pas parfait. Les choses sont assez claires.

Concernant les mises à disposition, il y a très peu de mises à disposition. Il y a des mises à disposition comme modalités de recrutement, c'est-à-dire des mises à disposition contre remboursement. Ce ne sont donc pas de vraies mises à disposition. Et des mises à disposition formelles, gracieuses, par les établissements. Il y en a trois qui sont listées page 6.

Ensuite, il y a les emplois qui sont dans les établissements au titre de la politique de site. Cela avait été décidé il y a quelque temps. Ils sont 6. C'est le tableau de la page 4. Là aussi, il est possible qu'il y ait des erreurs mais je pense que nous sommes globalement à peu près sur ces bases-là. Et puis trois postes pour la Formation tout au long de la vie, sachant qu'il restait à identifier celui de l'UFC et de vérifier les autres.

Jusqu'à là, on peut arriver à un accord sur des choses factuelles sans trop de difficultés.

Il restait la question des missions qui sont conduites par les établissements pour la politique de site et qui sont diffuses. On les retrouve dans beaucoup de services, au niveau du numérique, au niveau de la recherche, au niveau de la culture, etc. Là, le constat qui a été fait par les DGS dans la note, nous ne le partageons pas au niveau de la Comue. Ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas vrai. C'est simplement qu'on ne perçoit pas, à ce niveau, les ressources qui sont consacrées par les établissements au projet commun.

Pour certains postes, il n'y a pas d'ambiguïté. Je pense à l'UFC pour l'organisation des concours où le chiffrage de l'UFC est sans doute en deçà de la réalité de ce qui a été fait. Mais il y a des missions qui sont conduites par les établissements et pour lesquelles on a du mal à identifier parce qu'il y a beaucoup de personnes concernées pour des fractions de temps. C'est quelque chose qui est un petit peu difficile.

Il y a aussi sans doute une petite confusion puisque certaines des missions relèvent davantage de la mutualisation que de l'action en fonction de la politique de site. Il y a un exemple cité dans le document concernant la gestion des retraites. Aujourd'hui, pour l'ensemble des établissements, c'est l'UFC qui a un outil – dont je ne sais plus le nom – qui gère ces questions-là. Cela concerne tout le monde mais ce n'est pas spécialement au profit de la Comue, même si la Comue en profite – peu pour l'instant –, l'effectif de la Comue est relativement faible et assez jeune pour l'instant.

Après, à partir de ce constat, on peut continuer à se dire « ce n'est pas moi, c'est lui ». L'idée n'est pas du tout celle-là. C'est d'essayer de formaliser ces mises à disposition afin que nous ayons davantage de facilité pour mobiliser les agents et pour que les

établissements eux-mêmes aient davantage de facilité pour les mettre au service du projet commun, pour que les gens, dans les services de l'uB, de l'UFC, d'AgroSup puissent travailler pour le projet de la Comue en toute légitimité. Aujourd'hui, ce n'est pas facile, on est sur une logique de projet face à une logique d'organisation et on sait bien que la logique de projet, la logique transversale, ce n'est pas celle qui passe prioritairement, ce qui est humain.

On a donc besoin de formaliser tout cela et l'idée est vraiment de travailler avec les collègues qui en sont d'accord, sur une formalisation sans être dans une épicerie. Il ne s'agit pas de compter les demi-heures ou les heures ou les 20<sup>ème</sup> de poste. L'idée est de formaliser ce que les établissements consacrent au projet commun de la Comue en établissant des conditions d'accès à ces ressources, c'est-à-dire combien de personnes, les modalités de mobilisation, comment est impliquée la hiérarchie ; puisqu'il ne s'agit pas que l'on puisse aller voir directement un ingénieur du service informatique sans que son chef en soit informé.

C'est ce travail qu'il nous reste à faire au niveau des DGS, sur lequel nous sommes d'accord sur le principe mais qui n'est effectivement pas engagé de façon concrète sur cette formalisation des mises à disposition.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Trichard-Comparot.**- Je vous remercie pour ces éléments que je ne remets pas en question le moins du monde. Mais comprenez bien que les représentants d'établissement que nous sommes ne peuvent pas se prononcer, à la différence d'autres membres du conseil d'administration qui peuvent peut-être plus facilement avoir un avis, une orientation, c'est d'ailleurs bien pour cela qu'on a apprécié qu'il soit indiqué « pour débattre ». « Pour débattre », ce n'est pas se prononcer et ce n'est certainement pas émettre un avis. Je crois d'ailleurs que c'est coché dans la partie rapport.

Il est évident que si les représentants d'établissement que nous sommes se prononcent dans un sens ou dans un autre, ne se prononcent pas, cela aura forcément une lecture et cette lecture ne va pas dans le bon sens.

Si je vous donne, aujourd'hui, mon accord pour une formalisation, je peux être en désaccord technique avec le Directeur général des services de l'université de Bourgogne pour lequel j'ai le respect du travail qu'il mène au quotidien avec l'ensemble de nos personnels. A ce titre-là, le représentant d'établissement que je suis ne peut pas avoir un avis sur cette question tant que lui-même ne l'a pas tranchée, évidemment avec l'aval définitif du Président. Mais c'est d'abord bien à lui d'émettre un avis sur ces questions, un avis technique mais qui aide le Président chef d'établissement et responsable du personnel à prendre la décision finale sur ses personnels.

Dans ce sujet-là, on ne peut pas faire sans les chefs d'établissement.

Au sein du conseil d'administration, j'entends - et c'est normal, c'est parfaitement respectueux - et je comprends que les membres du conseil d'administration élus puissent avoir envie d'émettre des avis et, effectivement, que les deux Chambres soient l'une à côté de l'autre. Mais pour le représentant d'établissement que je suis, il est évident que cet

avis, dans un conseil d'administration, avant même que nos chefs d'établissement aient pu se prononcer de quelque manière que soit, me paraît évidemment anachronique.

En disant cela, je n'émetts aucun avis de jugement vis-à-vis des positions que peuvent avoir les autres membres. Je dis juste que dans la méthode, à partir du moment où on a ce mode de fonctionnement avec des conseils où il y a aussi des représentants d'établissement, il est difficile d'imaginer ces choses-là simplement en parallèle.

**M. Prévôt.**- La position que vient d'exprimer Sylvain Comparot est compréhensible. Je propose donc qu'on ne s'attarde pas excessivement sur la méthode parce qu'effectivement, quoi qu'il arrive - et on le sait depuis le début -, ni le conseil d'administration, ni le conseil des membres ne peuvent avancer séparément. Il faut bien qu'il y en ait un qui soit saisi en premier, non pas pour émettre un avis formel, comme on le dit depuis le début, mais émettre un point de vue sur chacun des points de sorte que le conseil des membres puisse entendre les points de vue du conseil d'administration pour qu'il puisse, en ayant connaissance de ces points de vue, fixer un cadre quand cela concerne leur établissement propre et donner des orientations qui, ensuite, reviennent au conseil d'administration suivant et ainsi de suite. Ce qui explique la lourdeur et l'absence de vitesse qui a été évoquée et à laquelle on ne peut que souscrire.

En même temps, ce qui a été dit est tout de même très important. On est en septembre. On avait dit à la Ministre que l'on ferait un retour en septembre. Dans l'intervalle, il y a l'ordonnance, il y a un travail très important qui a été engagé avec un souci d'apaisement qui n'aura échappé à personne. Maintenant, je ne crois pas que la Ministre sera très intéressée de savoir si l'université de Franche-Comté ou l'université de Bourgogne ont mis 1,5, 1,2 ou 1,7. La question est de savoir comment formaliser les moyens qui sont à disposition et surtout si ces moyens correspondent bien aux objectifs que nous nous sommes collectivement fixés. C'est aussi notre préoccupation du moment. On va voir tout à l'heure, sur la consommation des crédits recherche, que les résultats sont plutôt encourageants. Maintenant, on va monter en puissance et il faut que cette montée en puissance soit accompagnée par des moyens humains et financiers qui permettent de réussir le projet I-Site et de réussir le projet UBFC indépendamment des ordonnances et pas en dehors des ordonnances. C'est cela, l'enjeu et c'est pour cela qu'il est très important que vous nous donniez un avis et non pas que nous votions ce rapport.

Permettez-moi d'ailleurs d'exprimer toutes nos excuses pour le fait de l'avoir envoyé tardivement, mais c'est justement parce que nous avons le souci que ce document soit transmis aux DGS et Secrétaires généraux, que ceux-ci puissent faire des remarques afin qu'on ne présente pas un rapport dont la première partie n'aurait pas été soumise aux Secrétaires généraux et DGS.

Par contre, la deuxième partie relève essentiellement pour ne pas dire exclusivement de choix stratégiques et politiques, d'où le fait qu'il n'ait pas été soumis à l'avis des DGS à ce stade.

C'est une démarche itérative ; on ne rentre pas dans une démarche « oui/non », mais dans une démarche de co-construction pour, le plus rapidement possible, nous mettre d'accord indépendamment de la Ministre, pour que nous réussissions le projet dans lequel nous sommes engagés.

Je peux comprendre que, du côté du ministère et de la Ministre, si nous répondons à une demande assez simple, puisque la demande était politique, c'est-à-dire : « est-ce que, oui ou non, les établissements souhaitent porter le projet commun qui est celui d'UBFC et de la trajectoire I-Site ? » de façon trop tardive au point que l'on mette deux à trois mois pour donner cette réponse, cela ne les met évidemment pas dans des dispositions des plus favorables.

Nous avons entendu la remarque exprimée par l'un des représentants des établissements. Elle est aussi compréhensible et acceptable, mais cela ne doit pas nous empêcher de débattre et qu'il y ait des éléments positifs et négatifs qui soient relevés sur les quelques propositions qui sont faites, qui me semblent relever de la trajectoire que nous avons déjà débattue depuis longtemps.

**M. Chaillet.**- J'insiste sur la question du projet puisque c'est une dimension absolument essentielle pour notre fonctionnement. Il faut aussi que nous sachions nous projeter en interrogeant les établissements, les chefs d'établissement, sur ce qu'ils entendent développer ou non pour leur établissement dans notre futur collectif.

Je vous redonne ma position. Je pense qu'il est utile que nous étudions, que nous réinterrogeons le projet, que nous étudions le projet futur en restant très ouvert et à la lumière du passé et du présent. Nous en discuterons dès lundi, au conseil des membres, puis nous reviendrons vers vous afin que, fort de cela et de quelques grands principes généraux, nous puissions aller vers la Ministre.

**Mme Legeard.**- J'aimerais revenir à l'origine et au sens du travail qui est fait par la Comue depuis plusieurs mois.

La question qui a été posée par la Ministère, finalement, si on essaie de comprendre ce qu'elle attendait de nous, c'était juste pour savoir si nous étions vraiment en mesure de réussir le projet I-Site et d'atteindre les jalons. Puisqu'en effet, le diagnostic qui était fait par le ministère, c'était qu'on était en retard et qu'en réalité, nous étions dans une très mauvaise position.

La question est : « est-ce que vous êtes en mesure, oui ou non, de faire le nécessaire pour être dans la trajectoire et réussir ce projet ? »

La réponse qui nous était effectivement demandée était urgente. Nous avons demandé au Président de la Comue de faire le nécessaire pour faire un rapport qui puisse faire état des difficultés, faire un diagnostic, proposer un plan d'actions et le faire le plus rapidement possible avec le soutien technique des DGS.

Aujourd'hui, nous avons ce que nous avons demandé. Je pense que les orientations qui nous ont été proposées vont dans le bon sens, évidemment ! On ne va pas se tirer une balle dans le pied. On va faire le nécessaire pour que les choses fonctionnent, sachant que l'on propose un certain nombre d'orientations et un plan d'actions.

En ce qui nous concerne, nous, en tant que membres du conseil d'administration qui étions à l'origine de cette demande, nous ne pouvons que dire que nous sommes

d'accord avec le travail qui a été réalisé, évidemment dans les grandes lignes. On n'est pas là pour rentrer dans le détail. L'objectif est effectivement de convaincre la Ministre que nous sommes vraiment en mesure de porter ce projet collectivement.

Il ne me semble donc absolument pas scandaleux que le conseil d'administration, avec tous les membres qu'il comprend, puisque nous sommes finalement tous là, y compris les représentants des établissements, pour la réussite d'un seul et d'un même projet. Nous n'avons pas à ne pas nous prononcer sur quelque chose que nous avons demandé. Nous devons donc non seulement nous prononcer, mais il semble logique que nous devions nous prononcer avant que le conseil des membres puisse le faire. C'est complètement déconnecté. Le conseil des membres va regarder ce qui a été fait. Il va d'ailleurs peut-être demander un certain nombre de corrections. Ce sera certainement pris en compte à ce moment-là, au moment où les choses se discuteront par le conseil des membres. Le conseil des membres va faire son travail, regarder ce qui est dans ce projet, éventuellement peut-être réajuster des points techniques s'il le juge nécessaire, mais le rapport en question doit remonter le plus vite possible pour convaincre la Ministre de notre capacité à faire ce qu'il faut rapidement pour réajuster notre trajectoire.

**M. Chaillet.**- Merci.

**M. Schauss.**- Je souscris complètement à ce que vient de dire Oumhanie. On a un rapport avec un certain nombre de propositions, d'orientations qui nous sont proposées. Moi, en tant que membre du conseil d'administration, je n'ai aucune difficulté à débattre, premièrement, puisque nous n'avons pas encore débattu sur le fond. On peut donc au moins débattre.

Après, ma parole n'engage que ma parole. Elle n'engage pas celle du président de l'université. Ce n'est pas un problème dans la mesure où il y a un verbatim ; on peut donc s'exprimer. On peut avoir des doutes sur telle ou telle chose, mais débattons.

Monsieur disait que cela n'allait pas vite. Je comprends pourquoi ! Parce que le CA va dire que le conseil des membres ne s'est pas encore réuni. Le conseil des membres va dire que le conseil d'administration l'ennuie. Et, dans 6 mois, on en sera toujours au même point et on n'avance pas.

Parlons des choses ; mettons des mots sur les questions. Il me semble que nous avons un rapport qui le fait, donc avançons. Après, ne nous mettons pas 50 kg à chaque pied pour prononcer le moindre mot ; nous sommes des adultes.

En tout cas, je suis membre de ce CA et j'ai envie que l'on respecte mon titre. Sinon, je vais faire autre chose.

J'apporte ces éléments parce que cela fait partie du débat. On peut ne pas être d'accord, mais on peut se parler. On peut avoir une ligne qui ne soit pas celle de Sylvain ou de Madame, ce n'est pas un problème. Par nature, un débat peut être contradictoire et il peut s'enrichir des avis des uns et des autres. Mais dire qu'on ne débat pas parce qu'il ne faut pas débattre me gêne.

**M. Trichard-Comparot.**- Je n'ai jamais dit cela ! J'ai dit que je ne voulais pas qu'on se prononce. Je ne veux pas qu'on émette un vote.

**M. Schauss.**- Si je lis ce qui est proposé, ce n'est pas de voter mais de débattre. Donc débattons.

**M. Trichard-Comparot.**- Ce n'est pas ce qui a été dit par le premier VP.

**M. Chaillet.**- Avançons.

**M. Schauss.**- Oui, avançons.

**M. Chaillet.**- La première partie du document parle des ressources humaines. Je pense que nous en avons assez parlé. On n'a pas du tout parlé des parties suivantes sur lesquelles le débat peut avoir lieu et sur lesquelles on peut recueillir vos avis.

Il y a la question de la coordination et de la subsidiarité des actions. Il y a quatre ou cinq points, à très grands traits. Ce que nous entendons mener, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises tout à l'heure, c'est bien travailler en subsidiarité avec les établissements. Cela renvoie aux questions qui ont été évoquées tout à l'heure, de liens, de conventionnements avec les services des établissements pour avoir un fonctionnement fluide et efficient à l'échelle d'UBFC. Mais cela veut dire quelque chose de fort ; cela veut dire que ce n'est pas la Comue qui travaille seule, ce n'est pas les établissements qui travaillent seuls mais on travaille tous ensemble selon un mode qui soit un mode de subsidiarité. C'est ce que cela veut dire.

Là-dessus, j'aimerais vous entendre. Il y a quatre ou cinq points évoqués dans cette deuxième partie de document. Est-ce que vous avez des choses à dire sur ce sujet, sur le texte qui vous est proposé ? Ceci sans entrer dans le détail et dans les dimensions techniques mais sur les grands principes. (*Néant*)

Ensuite, il y a la question de l'articulation d'UBFC avec les établissements. Il y a une question d'information à la communauté et l'idée de faire un point UBFC. Mais peut-être est-ce déjà fait systématiquement dans les CA, je n'en sais rien. Point que l'on se propose de nourrir. L'idée est assez simple, même plutôt basique.

Que pensez-vous de cela ?

**Mme Legeard.**- En ce qui me concerne, ce point me semble très important puisqu'on a déjà fait le constat que, malheureusement, nos communautés universitaires au sein des établissements disposaient de très peu d'informations sur ce qui pouvait se faire et se discuter à la Comue. Il nous semble donc très important que des informations

régulières soient faites et qu'il y ait un certain nombre de points, de discussions qui soient conduits au sein des établissements.

Je pense que dans les établissements, les personnels devraient aussi pouvoir participer à toutes les questions qui se posent et qui sont très importantes pour notre fédération d'université, que ces éléments soient discutés et que l'on puisse recueillir aussi des points de vue au sein des conseils d'administration de chacun des établissements.

**Mme Benoist.**- Je trouve aussi le procédé très intéressant, mais j'insiste sur le fait qu'il est important que la Comue fournisse des documents pour accompagner la présentation qui peut être faite des travaux de la Comue pour s'assurer que cette présentation est neutre.

**M. Chaillet.**- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Marza.**- Pour continuer sur cette lancée, au niveau étudiant, les dernières élections Comue ont été un peu difficiles à faire, ne serait-ce que pour monter une liste, ceci par manque d'information au niveau des établissements. Je pense vraiment qu'un point UBFC dans tous les établissements serait vraiment utile, ne serait-ce aussi que pour avoir l'avis des étudiants, que nous puissions le remonter encore plus facilement. Parce que pour avoir été un peu coordonnateur de la liste au niveau de la BAF avec Dijon, cela a été vraiment une catastrophe pour motiver les étudiants à aller voter ou se mettre sur les listes. Ils ne connaissaient pas UBFC ; ils ne connaissaient pas du tout la Comue.

**M. Chaillet.**- Oui, c'est intéressant. Il y a encore du travail d'appropriation.

**Mme Legard.**- Je vous prie de m'excuser de n'avoir parlé que des personnels car la question est extrêmement importante et vous avez raison de le souligner ; il faut aussi que les étudiants puissent être complètement informés et prendre leur place dans la construction.

**M. Marza.**- Je suis totalement d'accord avec cela. Les étudiants ont peur de la Comue. Si l'établissement communique assez clairement sur ce qu'est la Comue, ce qu'ils font et les points de débat en cours, les étudiants pourront se tourner vers nous ou directement vers vous pour nourrir le débat et que nous puissions vous donner notre avis, notre position.

**M. Chaillet.**- Le point suivant concerne le renforcement des coopérations administratives. Là aussi, c'est quelque chose qui est à la fois utile et qui a fait défaut ces derniers mois, c'est la question de la réunion régulière des DGS. Il est indiqué dans le

document que les DGS ont décidé de se réunir entre le conseil des membres et le conseil d'administration de manière à pouvoir instruire ce qui se dit au conseil des membres, ce qui est demandé au conseil des membres et de manière à pouvoir faire des propositions.

C'est quelque chose à relancer qui est important. Je ne vois pas quelle polémique cela pourrait générer, au contraire.

Poursuivre et amplifier le travail des pôles fonctionnels en associant les laboratoires et les composantes autant que de besoin. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui même sur la question des crédits récurrents puisque je vous rappelle que dans les jalons de l'I-Site, il y a les crédits récurrents des laboratoires et il y a la question de la fédéralisation de ces crédits. Je n'ai plus en tête la phrase exacte qui est dans la trajectoire vers l'université cible exprimée dans le dossier I-Site, mais en tout cas il s'agit de tendre vers une clé de répartition des crédits récurrents qui soit partagée par tous et qui soit à l'échelle du site.

Un travail est en cours sur ce sujet ; il vous sera présenté prochainement. Il est présenté - et discuté - aujourd'hui même aux directeurs de laboratoires. On a là un exemple de sujet où les groupes de travail fonctionnent et s'adjoignent les directeurs de laboratoire. Cela pourrait être également les directeurs de composante. Ceci pour travailler davantage avec la communauté, comme cela a été le cas pour le montage des projets structurants.

En matière de structuration, il y a une question importante mais que j'ai déjà évoquée, qui est la question des pôles thématiques. Je l'ai évoquée tout à l'heure, je ne vais pas y revenir. C'est quelque chose qui est à la fois dans les jalons vers la trajectoire cible, mais qui doit être extrêmement structurant. On doit sortir des projets spécifiques qui développent nos qualités et qui font émerger des projets pour demain et de spécialités pour demain, la spécialisation pour demain.

Et puis il y a la question des pôles territoriaux et de la subsidiarité qui peut s'y exprimer. Je vous ai donné mon point de vue tout à l'heure sur cette question. C'est quelque chose que nous avons également discuté lors du dernier conseil des membres, sur le fait que cette subsidiarité pouvait s'exprimer demain à la fois sur les pôles thématiques qui sont importants, mais aussi sur des pôles territoriaux sur la chance et la qualité que nous avons d'avoir des sites territoriaux qui portent des spécialités qui sont complémentaires et donc la possibilité que nous avons pour notre communauté de nous appuyer sur ces spécificités de pôles territoriaux pour développer notre signature en associant bien sûr l'ensemble des autres campus d'UBFC pour augmenter notre capacité scientifique et de formation.

C'est quelque chose qui me paraît important et qui me paraît être de nature à apporter une réponse spécifique et efficiente à notre spécificité de regroupement que j'ai exprimée tout à l'heure, mais que chacun connaît sur la dispersion, la répartition géographique que nos établissements membres représentent.

J'aimerais bien vous entendre aussi là-dessus.

**M. Tatibouët.** - Ces représentations en pôles territoriaux avec leurs spécificités me paraissent souvent un peu restrictives. Cela ne permet pas de mettre en valeur

l'intégralité ; Besançon ne se résume pas aux Microtechniques. Les industriels avec lesquels nous travaillons en Informatique sont de grandes sociétés et ils ne sont pas représentés par les Microtechniques.

C'est un peu énervant d'entendre toujours parler des Microtechniques dans tous les conseils. Et si on cible quelque chose comme cela, on ne permet pas aux autres d'émerger et, en plus, l'argent ruisselle toujours vers ces cibles.

Il faut donc être prudent car cette spécialisation intelligente doit aussi permettre aux autres d'émerger.

**M. Chaillet.**- J'entends tout à fait. C'est aussi un raccourci facilitant ; cela a été dit par ceux qui se sont exprimés sur ce sujet. Il y a bien sûr une richesse beaucoup plus grande sur un site qu'un simple mot englobant, bien entendu. Mais il y a aussi – et c'est tout l'enjeu de ce croisement avec les pôles thématiques - des domaines qui sont largement partagés par plusieurs campus, plusieurs sites et qui méritent un véritable travail en commun pour faire émerger cela à l'échelle du territoire. C'est ce croisement qui est important, sinon on ne marche effectivement que sur un pied.

**M. Schauss.**- Je ne peux évidemment qu'encourager cette notion de pôle. Besançon ne se résume évidemment pas aux Microtechniques et heureusement. Et puis les mots, ce sont toujours des pièges et des symboles et les symboles peuvent tout effacer à un moment donné.

Aujourd'hui, on est vraiment sur des logiques très transversales. Quand on travaille sur le projet MiMédi, par exemple, que certains d'entre nous connaissent ici, c'est un projet qui met en jeu des technologies sous la houlette « Microtechniques », mais c'est très large, très vaste. Il y a des questions d'éthique ; on est sur les Sciences Humaines, sur l'Optique, sur de la Mécanique.

Mais cette notion de pôles est tout de même importante parce que le tissu industriel bisontin - je représente Besançon, je parle donc de Besançon - est tout de même énormément adossé à son appareil de recherche, pas simplement à Femto mais à d'autres laboratoires. Il y a donc tout de même une dimension extrêmement stratégique et vitale pour un territoire, sans s'enfermer puisqu'on est largement à l'international, on a une concurrence mondiale. Mais pour continuer à prospérer à et à alimenter ce tissu industriel, on a besoin d'un pôle fort, lui-même interconnecté.

Cette question de pôles est donc majeure, elle est même cruciale dans le dispositif économique démographique parce que tout s'enchaîne derrière. Pour nous, c'est un point extrêmement fort, sensible auquel nous sommes attachés.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il d'autres remarques ?

Le point suivant. Les grands titres ne sont pas choisis au hasard, ils sont là pour répondre à la demande de la Ministre. La question de mieux identifier, clarifier les modalités de mise en œuvre du projet de site, on l'a évoquée abondamment avec la question de la subsidiarité, des conventions, etc. Je ne vais donc pas y revenir.

Il y a la question importante de l'ordonnance dont on peut se saisir en fonction du projet que nous souhaitons porter. Je pense qu'il faut qu'on étudie cela à l'échelle d'UBFC pour voir quelles sont les évolutions possibles de la Comue, l'étudier avec les établissements membres. Je vous le redis, nous en discuterons lundi en conseil des membres. Ce sera une première discussion de fond - je l'espère - sur cette question. C'est évidemment aussi là-dessus que nous sommes attendus.

Je souhaite que nous fassions cela et je souhaite vous entendre aussi sur cette question afin que nous puissions, à UBFC, porter, avec les établissements membres, la réflexion, l'étude du projet qui pourra se saisir des ordonnances pour les mettre en œuvre.

Je vois que tout le monde est d'accord !

**Mme Benoist.**- On en a déjà parlé ; je pense que nous sommes d'accord mais je serai – et je pense que nous serons plusieurs – très vigilante sur la forme du débat. C'est-à-dire qui parle, comment, dans quelle instance et sur la consultation de la communauté.

Il faudra aussi que nous ayons des indications précises pour ne pas que cela parte dans tous les sens.

**M. Chaillet.**- Oui, c'est sûr. Il y a aussi la question des modalités qu'il faudra bien sûr regarder, ainsi que les grands principes au sens politique, au sens noble du terme, sur lesquels les établissements, les chefs d'établissement, les communautés pourraient s'entendre et qui pourraient porter la réflexion.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. Tatibouët.**- Quel est l'attendu, ici, finalement ? Que fait-on ? On est censé en débattre et il n'y a donc pas de vote ?

**M. Chaillet.**- Non. Je pense que c'est trop tôt pour en débattre.

**M. Tatibouët.**- L'objectif, au niveau du CA, c'est de nous présenter cela et de nous demander quoi ? Un encouragement ? En discuter avec le conseil des membres ?

**M. Chaillet.**- Si vous voyez des éléments qui ne vous paraissent pas pertinents ou des éléments importants qui seraient oubliés, nous avons besoin de le savoir.

Mais comme vous l'avez vu, nous avons repris les éléments qui correspondent à la demande de la Ministre.

**M. Prévôt.**- Le principe de ce rapport était d'en débattre mais de débattre de chacun des points pour recueillir des points d'accord et des points de désaccord, ou des points qui méritent d'être approfondis, ce que l'on vient de faire rapidement, de sorte que le Président puisse porter au conseil des membres une discussion sur la base des retours que vous venez de formuler.

À titre personnel, ce que je propose, c'est aussi que soient débattus les principes. Le premier principe, au-delà de ce qui est mis dans le document qui va structurer la réponse à la Ministre qui nécessite d'être encore affinée par les DGS, est une démarche itérative. Je pense que nous devrions arriver à un accord sur la façon dont nous allons fonctionner tels que nous sommes.

La deuxième partie est plus prospective sur : qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui fonctionne moins structurellement à UBFC ? Est-ce que cela nécessite ou non de saisir l'ordonnance dans un temps qu'il faudra déterminer ?

Pour moi, ceci nécessite une étude pour permettre de regarder l'ensemble des scénarii possibles et une méthodologie qui soit adaptée, ce qui implique également de vous entendre, à la fois sur les opportunités et les risques. C'est ce qui vient d'être fait rapidement et cela veut dire que nous y reviendrons.

Il y a aussi la nécessité de se mettre d'accord sur les principes clés qui sont la trame du rapport (la subsidiarité, les pôles thématiques, les pôles territoriaux). Des éléments clés sur lesquels il est essentiel de se mettre d'accord pour qu'on n'étudie pas des choses tous azimuts, mais sur un certain nombre de principes ou valeurs clés que nous avons besoin de revisiter ou de réaffirmer.

Il ne s'agit pas de réaffirmer maintenant pour les trois, quatre ou cinq ans qui viennent mais simplement d'entendre un premier écho du conseil d'administration. On aura l'avis du conseil des membres qui sera là aussi un avis et pas une décision afin, de façon itérative, d'arriver à trouver un compromis, un consensus sur lequel on pourra travailler tant pour réussir ce sur quoi nous sommes engagés aujourd'hui jusqu'à la fin du mandat que pour construire sur des perspectives éventuelles.

La réponse à laquelle nous devons répondre dans les mois qui viennent - et il faudra que l'on fixe un calendrier - est : est-ce que, oui ou non, nous saisissons l'opportunité des ordonnances ?

Cela nécessite le fait d'étudier ce qui peut être fait et de vérifier ensemble que l'on soit d'accord sur les principes, sur les modalités d'action et sur les modalités fonctionnelles et organisationnelles.

**M. Schauss.**- Olivier vient de donner un peu la méthode. Je pense que, maintenant, il faut écouter le conseil des membres qui a sûrement des choses à dire par rapport à ce texte. Il y a eu un débat ; il est ce qu'il est. Et il faut peut-être, tout de suite après, qu'il y ait un nouveau CA à partir du point de vue du conseil des membres. Mais il faut peut-être proposer une méthode de travail, un mode opératoire pour arriver à prendre une décision et le conseil d'administration décidera de ce qu'on fait et comment on le fait.

Ceci à la vitesse où il faut le faire, donc ni trop vite, ni trop lentement non plus. Il y aura peut-être deux CA, je ne sais pas, ou peut-être un aller-retour supplémentaire avec le conseil des membres mais, à un moment donné, il faudra trancher et que nous ayons une date butoir.

**Mme Gazelle.**- Un conseil commun conseil des membres / conseil d'administration est-il envisageable ?

**M. Chaillet.**- Lors du congrès de septembre 2017, nous avons dit que nous referions un nouveau congrès lorsque nous aurions la connaissance de l'ordonnance. Aujourd'hui, nous l'avons. Je pense donc qu'il est utile de prévoir ce nouveau congrès. Je n'ai pas de date en tête à ce stade, mais d'ici la fin d'année. Il faudra donc que nous ayons avancé sur les orientations si nous voulons construire un projet dans toute la complexité technique que cela représente.

Imaginer de nouveaux statuts – puisque c'est ce que cela veut dire - ou des statuts toilettés ou rénovés qui exprimeraient ce projet prendra du temps et ne sera pas si simple.

Je pense que l'on peut faire un congrès d'ici la fin de l'année, peut-être début décembre, il faudra voir. C'est un peu tard, c'est cela ?

**Mme Benoist.**- Début décembre, il y a les élections professionnelles.

**Mme Carroger.**- Le conseil pourrait être le 7 décembre.

**M. Chaillet.**- On va voir mais on peut l'imaginer un peu plus tôt. On peut l'imaginer au mois de novembre.

Je pense qu'il est bon qu'il y ait ce nouveau rendez-vous entre les conseils pour que des échanges directs puissent être menés.

**Mme Carroger.**- Pour préparer cette réunion qui va regrouper le conseil des membres et le conseil d'administration, il serait intéressant qu'il y ait déjà un peu de *brainstorming* de votre part, c'est-à-dire : est-ce que l'on va vers un groupement ? Comment ? Etc. Qu'il y ait plein de questionnements de votre côté, que vous repreniez un peu toutes les questions, tout ce qui vous passe par la tête de manière à ce qu'on enrichisse un peu la discussion de sorte que, le jour où on se réunira, nous ayons tous déjà un peu réfléchi. Parce qu'il est compliqué, quand on a une question aussi importante, de se plonger dedans deux jours avant. C'est peut-être très facile pour vous, mais cela ne l'est certainement pas pour nous. Si vous nous aidez à préparer cela avec des questionnements, des idées, on arrivera peut-être avec quelque chose qui sera plus facile après pour construire, le temps d'une réunion qui durera deux ou trois heures.

**Mme Legiard.** - En regardant nos agendas, on s'aperçoit que le prochain conseil d'administration sera le 8 novembre. Est-ce que l'on pourrait s'entendre sur le principe d'une transmission la plus rapide possible du document qui a été conçu ? Sachant qu'on a la chance que le conseil des membres se réunisse de façon assez rapprochée. Ce qui veut dire que nous avons débattu de ce document, que le conseil des membres va, de même, peut-être apporter des modificatifs ou des compléments d'information.

En tout état de cause, il faudrait que ce rapport puisse partir le plus vite possible, tout simplement parce que c'est notre crédibilité qui est en jeu. En fait, on nous a demandé de faire quelque chose de précis. On a donné un calendrier. Pour l'instant, on n'est pas complètement dans les temps mais on n'est pas très en retard. Mais il faudrait peut-être se dépêcher, maintenant, de conclure puisqu'il faut effectivement être itératif mais peut-être faut-il être aussi incrémental, c'est-à-dire qu'il faut acter les choses et faire en sorte que cela se passe, évidemment pour l'intérêt de la Comue UBFC puisqu'il ne s'agit pas de point de vue personnel ou autre.

**M. Chaillet.** - Avons-nous fait le tour, cette fois ?

**Mme Benoist.** - Est-ce que le document qui sera retravaillé par le conseil des membres repassera devant le CA ? Et est-ce qu'on peut se permettre d'attendre jusqu'au 8 novembre ?

Est-ce que l'on dit que s'il n'y a pas de modifications majeures, on fait confiance au conseil des membres et on vous laisse envoyer le document à la Ministre ou est-ce que le CA demande de revoir le document définitif ? Auquel cas, il faut peut-être faire un CA exceptionnel entre-temps parce que novembre me paraît loin par rapport aux objectifs qu'on nous a donnés.

**M. Chaillet.** - Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a tout ce document qui doit être encore travaillé, affiné avant remontée au ministère, mais il y a aussi – et c'est sans doute le plus important – la question du projet, de vers quoi on se projette. On n'aura pas un projet à mettre sur la table, bien entendu, mais quelques éléments. C'est pour cela que l'on doit en discuter au conseil des membres lundi et voir à quelle vitesse on avance sur cette question.

Mais on peut tout à fait vous transmettre un texte par mail au fur et à mesure de l'avancement, si vous en êtes d'accord, pour retour de votre part.

**Mme Legiard.** - La question du projet et de sa discussion, de sa construction, de son élaboration va effectivement demander un certain nombre temps et va demander à consulter un nombre très important de la communauté, c'est une chose. Il faudrait d'ailleurs peut-être le mentionner dans le fameux rapport qui va remonter à la Ministre comme étant un des éléments qui nous faire dire aujourd'hui que nous sommes dans la bonne trajectoire, puisque non seulement nous sommes en mesure de nommer nos

difficultés, de mettre un plan d'action, mais nous sommes aussi en mesure de rediscuter, de remettre à plat ce projet à l'échelle de notre communauté en associant l'ensemble des personnels de notre d'établissement ou tout du moins leurs représentants et que cela fait aussi partie du plan d'action.

Il est très important de dire qu'on n'a pas fini. Là, nous ne sommes qu'au début de quelque chose.

**M. Chaillet.** - Bien entendu. Il n'est pas question d'envoyer à la Ministre un projet tout ficelé. Il faut d'abord et avant tout interroger - et je le souhaite vraiment - les chefs d'établissement sur ce qu'ils souhaitent, quel cadrage ils souhaitent avoir pour demain en matière de politique de site pour que l'on puisse avancer. C'est la première étape.

Concernant la date du CA, j'en profite pour dire qu'on va la décaler. Je vous prie de m'excuser. On la décale du 8 au 15 novembre, donc une semaine après. La raison en est qu'il faut que nous ayons un temps suffisant pour le débat d'orientation budgétaire, entre sa présentation au conseil des membres et sa présentation au CA.

Il y a donc encore beaucoup de travail qui nous attend ; cela ne s'arrête jamais ! Mais c'est important et c'est possible. Appuyons-nous sur les réussites et les difficultés de tout ce qui a été bâti jusqu'à présent pour penser l'avenir, sous réserve que chacun pense que son avenir est lié à celui de son voisin - c'est tout de même la première des choses - sur un périmètre territorial qui est bien celui de la Bourgogne Franche-Comté.

## 7. Etat de consommation des crédits de recherche au 31 août 2018 (ISITE, ANR, H2020)

**M. Chaillet.** - Le point suivant concerne l'état de consommation des crédits de recherche. Ce n'est pas complètement déconnecté. Vous l'avez à l'écran.

**M. Prévôt.** - Il nous est apparu important, dans le contexte du débat que nous venons d'avoir mais aussi en prévision de la préparation budgétaire, puisque vous savez que le 15 novembre, nous aurons le débat d'orientation budgétaire en vue de la préparation du budget 2019, de faire une focale sur l'état de consommation des crédits de recherche puisque, si vous avez en tête la structuration de notre budget, nous avons 18 millions pour le budget initial 2018, un million de masse salariale, un million de fonctionnement et 16 millions de projets, donc avec les projets de formation. En ayant une focale sur les 16 millions, on a une focale sur 85 % de notre budget. Il était donc important que nous ayons un premier rapport d'information sur l'état de consommation des crédits au 31 août. Dans l'intervalle, ces crédits sont un peu consommés chaque jour, en tout cas on le souhaite.

Le tableau du haut vous présente globalement la structuration du budget total I-Site jusqu'en 2020, date de l'évaluation du projet. Il pèse 40 millions, dont 37 millions sont affectés, le restant étant destiné aux frais de gestion.

On voit que les appels à projet 1, 2 et 3 pèsent pour 62 % de ces 40 millions, soit 24 651 000 €. Ensuite, il y a un certain nombre de *work package* qui sont distribués, autour de 8 huit millions d'euros, soit 7,9 millions d'euros, les 4,8 millions restants étant les versements faits à la FCS pour porter le LabEx Action qui est maintenant le volet recherche du projet EIPHI, le LabEx LIPSTIC et IDEFI Talent campus.

C'est la structuration telle qu'elle a été orientée par le Copil et votée par le conseil d'administration. C'est juste un rappel de la façon dont sont réparties globalement les enveloppes.

Vous voyez que l'appel à projet 1 était doté d'un peu moins de 5 millions, l'appel à projet 2 qui a été clos en avril dernier, autour de 9 millions et puis l'appel à projet 3 qui est en cours d'évaluation aujourd'hui, dont les lauréats seront connus dans quelques semaines pèse presque 11 millions d'euros. En termes de consommation totale de crédits, c'est l'appel à projet 3 qui sera le plus important mais c'est celui pour lequel la durée sera la plus contrainte. L'appel à projet 1 a commencé en 2017. Nous avons quatre exercices (2017, 2018, 2019 et 2020) pour consommer les crédits. Ceux qui sont ouverts aujourd'hui et qui vont commencer à pouvoir être consommés en début d'année 2019 devront être consommés sur deux années et demie à trois ans. Il faudra donc que nous soyons en capacité de consommé à un rythme plus élevée. C'est d'autant plus vrai que les sommes sont les plus importantes sur l'appel à projet 3.

Le tableau suivant est le plus important. Il nous indique le taux de consommation au 31 août. Ce n'est pas tout à fait le taux de consommation. Comme c'est mis dans le rappel, ce sont l'ensemble des moyens qui sont engagés au 31 août, y compris les contrats qui sont signés. Ce ne sont donc pas les autorisations d'engagement (AE) mais les engagements réels, contrats compris.

On peut constater que pour l'appel à projet 1, nous en sommes à 42 % de consommation. C'est un taux de consommation, au regard de ce que nous avons vu au moment du budget initial, satisfaisant, pour ne pas dire très satisfaisant puisque nous avons rattrapé le retard que nous avons pris en début de mécanique puisqu'il fallait le temps d'installer les équipes et les dispositifs de la chaîne de la dépense, comme le Président l'a rappelé tout à l'heure.

Ce qui est, pour moi, un indicateur beaucoup plus pertinent, c'est l'appel à projet 2 puisque les crédits ont été ouverts pour les équipes en avril 2018, nous sommes aujourd'hui en octobre, donc à six ou sept mois de consommation et nous sommes à 27 %.

Les appels à projets sont généralement sur trois années. On peut donc considérer qu'en avril prochain, pour la première année si on prend d'avril à avril, nous aurons dépassé les 33 %, sachant que c'est borne estimative puisqu'il peut y avoir des années où on consomme plus d'autres.

Dit autrement - et je pense que l'on peut tous s'en réjouir - les dispositifs d'organisation que nous avons mis en place permettent aujourd'hui de nous dire que nous avons un rythme de consommation des crédits qui est conforme à la trajectoire que nous nous sommes fixée.

Il n'y a évidemment rien pour l'appel à projet 3 puisque, comme je l'ai dit, les évaluateurs sont à pied d'œuvre pour pouvoir sélectionner les lauréats de cet appel à

projet. Il est donc normal qu'aucun crédit ne soit encore consommé. Il est probable que nous serons en capacité d'ouvrir les crédits aux lauréats qui ne sont pas encore choisis en début d'année 2019.

Pour les autres lignes ouvertes, sur le *work package* 1, équipe de suivi, nous sommes vraiment conformes à la trajectoire. Là où il y a une sous-consommation des crédits, c'est sur l'internationalisation de la formation hors master. Ce qui est principalement dû, si on regarde ce qu'il était prévu d'affecter à cette ligne, aux licences renforcées. Vous savez qu'il était envisagé par le Copil de doter les licences, notamment les L3, qui sont en amont des masters internationaux, de moyens supplémentaires pour préparer les étudiants à un niveau d'anglais suffisant.

Au niveau des établissements, cette question a créé un certain nombre de débats, parfois des tensions, ceci pour une question d'équité entre les licences. En tout cas, à ce stade et à ma connaissance, les choses ne sont pas enclenchées. Il faudra regarder si elles le sont et, si elles ne le sont pas, il faudra sans doute envisager d'affecter ces crédits à une opération qui reste dans la ligne « internationalisation de la formation » mais qui ne soit pas des licences renforcées. C'est sous la responsabilité du Copil que de faire des propositions dans ce sens.

On a également un rapport aujourd'hui sur la vie des campus, avec la conclusion du bilan des assises et une projection sur un nouveau projet « La ruche ». Vous voyez qu'il y a la possibilité de dynamiser cette ligne « vie des campus » qui ne se limite pas à la vie étudiante, même si c'est très important, il y a aussi tout ce qui tourne autour de la signalisation, de la présence physique d'UBFC dans les campus. Il y a une ligne attribuée à cela afin que l'on puisse, sur les totems, les bâtiments, les espaces, bien marquer que les établissements font partie d'UBFC. C'est une ligne importante qui doit être consommée, avec une aide de la Région qui est prévue en termes de communication sur ce sujet.

La dernière ligne est celle de la FCS. On est là sur un rythme de reversements puisque, pour la FCS, il s'agit de reverser.

Vous avez ensuite, dans le rapport, un état de la consommation des autres projets hors I-Site, donc les projets ANR et les projets H2020. Là, on est moins sous la pression de résultats immédiats puisque les projets sont au rythme des chercheurs qui font remonter les résultats de consommation et de bilan via UBFC qui est l'établissement porteur. Mais on n'a pas l'absolue nécessité de consommer les crédits sur une date butoir comme pour I-Site BFC.

Sur l'ANR, nous débutons. Je rappelle que c'est la première année qu'UBFC gère une partie des projets ANR, un tiers cette année, deux tiers l'année prochaine et les trois tiers à trois ans.

Pour les projets H2020, vous voyez que le taux de consommation est plus élevé, à 32 %. Je ne sais pas trop interpréter ce tableau à ce stade ; je n'ai pas assez de remontées. Autant, sur I-Site, on commence à y voir clair. Autant, sur les projets ANR et H2020, c'est un peu tôt pour tirer un bilan qualitatif. C'est-à-dire que je ne sais pas vous dire si on est sur un rythme inférieur ou un rythme convenable. On fera le bilan bientôt si vous en êtes d'accord.

En ce qui concerne le projet I-Site, les taux de consommation commencent à devenir satisfaisants. Par ailleurs, un deuxième élément d'analyse : il n'y a ni bon de commande, ni contrat en latence à UBFC. C'est-à-dire que nous n'avons pas de retard sur le plan financier.

Un troisième point d'appréciation : la montée en puissance de tout cela doit toujours nous amener à consolider les effectifs d'UBFC et/ou la coordination avec les établissements puisqu'on va maintenant entrer en pleine puissance. C'est-à-dire qu'on aura les trois appels à projets I-Site plus la deuxième année ANR, plus la deuxième année H2020. Tout cela étant un volume d'activités élevé qui nécessite, notamment sur les ressources humaines, d'étoffer nos services. D'où l'importance de lier les trois aspects parce que, de fait, on ne pourra pas réussir le projet I-Site si nous n'avons pas "staffer" correctement pour pouvoir assumer la gestion de l'ensemble.

Je souhaitais que nous partagions cela parce que ce sont tout de même de bonnes nouvelles, pour ne pas dire de très bonnes nouvelles.

**M. Chaillet.**- Merci. Est-ce que vous avez des questions, des commentaires ?

**M. de Truchis de Varennes.**- Par rapport aux dépenses associées à la vie étudiante, vous avez souligné le fait que beaucoup de crédits associés à cette partie étaient dépensés aujourd'hui sur la notion de publicité visuelle d'UBFC. Vous avez également parlé du projet « La ruche ».

Pour que la Comue UBFC se fasse connaître vraiment, donc pour ce sentiment d'appartenance qui a été souligné auprès des étudiants, je pense qu'il faudrait par la suite que ces crédits soient alloués à des formations ou des événements qui permettraient de montrer la dynamique de la région aux étudiants. Ils sont représentés mais peu savent ce qu'il s'y passe. Ils ne se rendent pas bien compte de l'ampleur du travail qui est fait et de la dynamique qu'il y a. Cela pourrait se faire à travers des formations, des assises de la vie étudiante comme il y en a déjà, des choses dynamisantes comme cela. On gagnerait vraiment à faire connaître le rôle d'UBFC pour être encore plus investi.

**M. Chaillet.**- Merci. C'est juste.

J'ai un petit commentaire à faire sur la question des formations, l'internationalisation des formations hors masters puisque les masters, comme on l'a dit tout à l'heure, ont été mis en place et bien mis en place. Néanmoins, les licences renforcées font partie de la trajectoire et il nous faut donc absolument mettre cela en place pour la rentrée 2019.

Cela n'a pas été possible pour la rentrée 2018. Je rappelle que pour ces licences dites renforcées, il n'y a pas de cadrage supplémentaire mais que l'idée est tout de même de pouvoir préparer les étudiants à s'internationaliser, pas forcément dans les masters internationaux qui sont proposés sur le site mais, d'une manière générale, de pouvoir s'internationaliser avec, potentiellement, des TD en anglais, des TD tutorés par des

étudiants de master, que cette chaîne s'opère. Il est important que nous le mettions en place. La question est de savoir où et comment ; au niveau de quel domaine, tous les domaines, quel niveau de licence, etc. C'est ce qu'il nous faut mettre en place cette année ; cela fait partie des jalons de formation importants.

**M. de Truchis de Varennes.**- J'ai un petit commentaire par rapport aux licences renforcées. J'ai des camarades qui ont intégré l'ENSMM via ce genre de licence renforcée. Aujourd'hui, c'est un substitut également aux classes préparatoires qui sont parfois critiquées et que beaucoup d'étudiants fuient parfois. C'est une façon d'intégrer les grandes écoles par une voie qui est celle de la faculté, avec une formation très intensive à la fac et je pense que c'est un manque dans cette région. Il faudrait donc vraiment en mettre en place.

**M. Chaillet.**- Le terme de « licence renforcée » dans le projet I-Site n'avait pas tout à fait cette acception-là et il est vrai que nous avons discuté aussi de cette forme de licence renforcée.

Le pôle d'ingénierie et de management peut également nous faire des propositions là-dessus.

Est-ce que vous avez des remarques ? Non.

**M. Prévôt.**- Avant de passer au prochain rapport, je voudrais remercier les services et l'agence comptable pour le travail remarquable et lourd pour pouvoir assumer tout cela dans un temps parfois contraint.

## 8. Demandes de subventions au Conseil régional de BFC – Projets : "Docteur-Entrepreneur", "Jeunes Chercheurs Entrepreneurs", "Doctorant-conseil" et "PEPITE-BFC + 2019"

**M. Chaillet.**- Les points suivants concernent des demandes de subventions qui sont des dossiers pour la plupart rétroactifs puisque les calendriers de la Région ont fait que nous avons dû déposer ces demandes avant la tenue de ce CA, ce qui arrive parfois. On est contraint par les calendriers ; ce sera le cas aussi pour l'avenant à la convention I-Site pour l'EUR EIPHI.

Je vous propose de ne pas y passer énormément de temps, sauf si vous le souhaitez.

**M. Prévôt.**- Je vais tenter de présenter ces rapports en un temps record puisque ce sont des demandes de subventions. J'attire votre attention sur les projets qui sont évidemment derrière ces demandes de subventions, qui sont tous particulièrement

intéressants. On n'a jamais trop l'occasion, dans les conseils d'administration - cela relève plutôt du conseil académique - de discuter des projets eux-mêmes.

Il est intéressant de souligner ce qui est dans la première partie du rapport sur les dispositifs qui, pour faire simple, tournent autour de l'entrepreneuriat.

Je souhaiterais excuser l'absence de Michel de Labachellerie. C'est la raison pour laquelle je la présente en tant que représentant finances.

Dispositif "Doctorant-conseil". Vous avez vu la description. Il s'agit d'étudiants qui pourraient bénéficier d'un poste de doctorat pour assurer une fonction de conseil en direction d'une entreprise. Ce sont deux subventions pour les deux étudiants que vous avez en page 2, chacune des bourses étant de 5 832 € pour un total de 11 664 €.

Le deuxième dispositif s'appelle "Docteur Entrepreneur".

J'ai confondu les deux dossiers !

Le premier dossier est celui de "Docteur en conseil" qui concerne les conseils aux entreprises, le deuxième est "Docteur Entrepreneur" et ce sont deux jeunes docteurs.

Ces deux aides représentent une bourse doctorale pour 91 000 € et deux bourses post-doctorales pour 50 000 € chacune, le total étant de 191 000 €.

Il y a ensuite le dispositif "Jeunes Chercheurs Entrepreneurs" qui permet d'inciter et de favoriser les jeunes chercheurs à développer un projet d'entreprise. Nous avons la possibilité d'obtenir un financement à hauteur de 50 % pour un descriptif que vous avez en page 3 : huit bourses de thèse, 50 % de subventions Région à hauteur de 396 000 € et, ensuite, 50 % venant du FEDER, ce qui fait un total de 792 000 € attendus.

Enfin, il y a la demande de soutien à la Région pour "PEPITE-BFC +", c'est la poursuite du dispositif que nous portons pour accompagner et former les étudiants qui s'intéressent à la question de l'entrepreneuriat. Vous en avez le descriptif en page 4.

Vous avez ensuite l'ensemble du budget prévisionnel 2019 pour "PEPITE-BFC +" à hauteur de 254 600 €.

Vous avez la délibération en page 5. Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver les demandes de subvention effectuées par UBFC auprès du Conseil Régional de Bourgogne - Franche-Comté au titre des dispositifs suivants :

1. Doctorant conseil 2018 (11 664 €) ;
2. Docteur-Entrepreneur 2018 (191 000 €) ;
3. Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018 (396 000 €) ainsi que la future demande de cofinancement FEDER (396 000 €) à déposer par UBFC au plus tard début 2019 ;
4. PEPITE BFC+ 2019 (79 300 €). Ce qui donnerait une dotation intéressante pour notre politique en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

**M. Chaillet.** - Avez-vous des questions, des commentaires ? Non.



Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

## 9. Demande de subvention à la Région pour le projet « NIGHT », dispositif Culture scientifique technique et industrielle

**M. Prévôt.**- Je poursuis avec la demande de subvention Région pour le projet « NIGHT ».

C'est un dispositif de culture scientifique et technique. Comme vous le savez, UBFC est coordonnateur de cette politique culturelle à l'échelle régionale. Les deux établissements principaux que sont l'UFC et l'université de Bourgogne ont vraiment une culture et travaillent en commun sur ces sujets-là. Les autres établissements y sont bien sûr associés.

Le projet qui vous est soumis à plusieurs objectifs : soutenir la reconnaissance publique des chercheurs, mettre en avant l'impact de leur travail sur la vie des citoyens et encourager des jeunes à entreprendre des carrières scientifiques.

Ce sont des Nuits des chercheurs qui sont organisées à Dijon et à Besançon les 28 et 29 septembre. Nous sommes donc très près d'y être.

Vous avez le budget 2018 avec sa structuration en dépenses et en recettes, autour de 53 300 €. Vous avez aussi la description des partenaires.

Il vous est demandé l'autorisation de solliciter 25 000 € de subvention à la Région mais, comme l'a dit le Président, se sont aussi des coups-partis puisque nous avons été obligés de solliciter ces subventions alors que le conseil d'administration n'était pas en situation de se réunir.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Merci.

## 11. Primes pour charges administratives – Pôles thématiques et animateurs d'axes ISITE-BFC

**M. Chaillet.**- Le point suivant concerne un bilan des assises de la vie étudiante et une proposition de projet de vie étudiante autour de « La ruche ». Normalement, notre VP étudiant va arriver. En attendant, je vais décaler un peu le rapport.

La Prime pour charges administratives pour les pôles thématiques et les animateurs d'axe I-Site. Pour les animateurs d'axe I-Site, on en avait déjà discuté ici, dans ce conseil, c'était pour l'année 2017-2018. Il faut refaire la même opération pour 2018-2019.

Ce sont des PCA qui sont, comme à l'habitude, convertibles pour les enseignants-chercheurs et selon leur demande en décharge de service et que nous reversons à l'établissement employeur du collègue ou de la collègue.

Pour les animateurs d'axe I-Site, c'est l'équivalent de 64 heures équivalent TD. Pour les coresponsables des pôles thématiques, sachant qu'ils sont deux par pôle thématique et que cela vous avait été présenté par Catherine Baumont en juin, c'est l'équivalent de 48 heures équivalent TD pour coanimer ces pôles thématiques.

Voilà ce qui vous est proposé. Avez-vous des questions ? Pas de question.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Merci.

## 12. Mise en place d'instances RH ;

### a. Création d'un Comité technique d'établissement (CT)

### b. Création d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

**M. Chaillet.**- Les deux points suivants, le 12 a et le 12 b, sont retirés de l'ordre du jour. J'aurais dû le dire au début de cette séance. Ceci pour des raisons de calendrier. C'est-à-dire qu'il faut 6 mois entre la délibération du conseil d'administration et la mise en œuvre du CT et du CHSCT.

UBFC dispose bien entendu d'un CT et d'un CHSCT communs avec l'UTBM depuis l'origine. Compte tenu de l'augmentation du nombre de personnels d'UBFC, en particulier lié aux recrutements des personnels sur les projets de recherche, il est utile et pertinent de pouvoir créer un CT et un CHSCT propres à l'établissement UBFC.

On ne peut pas les créer maintenant pour des questions de calendrier, comme je l'ai dit. Il faudra qu'on les crée en 2019 et on reviendra vers vous avec ces sujets au début de l'année 2019 pour l'autorisation de créer le CT et le CHSCT.

### 13. Avenant à la convention attributive d'aide ISITE-BFC pour le projet EIPHI

**M. Chaillet.**- Le point suivant est un avenant à la convention attributive d'aide ISITE-BFC pour le projet EIPHI. C'est là aussi quelque chose de rétroactif, comme expliqué dans le rapport.

L'ANR nous a contactés au mois de juillet pour signer la convention relative à l'école universitaire de recherche EIPHI. Sachant que c'est un peu différent de la convention « Nouveaux Coursus à l'Université » que vous aviez approuvée au CA dernier, sauf erreur. En effet, les Nouveaux Coursus à l'Université, donc les projets PIA3 NCU font l'objet d'une convention propre, tandis que les projets EUR font l'objet d'avenants aux conventions I-Site ou IdEx lorsque les EUR sont sur un site qui porte un I-Site ou un IdEx. C'est la raison pour laquelle il s'agit là d'un avenant.

L'ANR nous a demandé de signer le document qu'elle nous a envoyé extrêmement rapidement. On a fait quelques amendements extrêmement rapidement, - c'était en juillet - parce que le Premier Ministres devait signer cela également.

On a fait quelques remarques de forme ou de coquille, mais sachez que cet avenant est là pour lancer, à partir d'un T0 qui sera, sauf erreur, le 1<sup>er</sup> juin 2018, donc le 1<sup>er</sup> juin de cette année, l'Ecole Universitaire de Recherche EIPHI qui se lance à partir de la rentrée de septembre.

Avez-vous des questions sur ce sujet ? Non.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

### 14. Participation au GIP Fun MOOC

**M. Chaillet.**- Nous passons à la participation au groupement d'intérêt public Fun MOOC. Fun MOOC est un GIP national qui est là pour diffuser les MOOC de ses adhérents. Jusqu'à présent, nous avons une cotisation de 20 000 € sur un niveau d'adhésion qui était le niveau le plus haut, niveau d'adhésion n° 2, qui permettait, comme le rapport l'indique, d'avoir un double affichage sur le site du GIP Fun MOOC entre UBFC et l'établissement moteur du MOOC, sous réserve de payer 1 000 € par MOOC à double affichage.

Il se trouve que nous avons sur notre site très peu de MOOC. Ce qui suggère d'ailleurs peut-être une réflexion de fond là-dessus à laquelle le CAC pourrait tout à fait utilement contribuer. J'en veux pour preuve, en tout cas pour ce qui concerne les MOOC financés par I-Site, qu'il n'y a eu qu'un MOOC sélectionné à l'appel à projets 1 et que le Copil a décidé de ne pas rouvrir cet appel à projets MOOC pour l'appel à projets 2. De ce fait, nous avons peu de MOOC.

Il nous semblait utile de revenir sur cette question pour ne pas payer inutilement 20 000 €, ce qui représente tout de même une très grosse somme. Il y a deux autres solutions. La première est le passage, pour 2019, à un niveau plus faible, qui engage un financement beaucoup plus acceptable de 5 000 € par an pour quatre sessions et qui nous permet, le cas échéant, de porter deux nouveaux MOOC.

La deuxième solution est l'arrêt de l'adhésion à Fun MOOC. Cette question a été posée au conseil des membres qui s'est prononcé pour un niveau 1, ce qui me paraît en effet être une bonne solution, soit pour relancer le développement de MOOC en 2019 dans la communauté, soit, si jamais il n'y a vraiment pas de culture MOOC sur le site, pour arrêter en 2020.

Je vous propose donc de retenir ce passage pour 2019 à une adhésion plus modeste, donc de niveau 1.

Y a-t-il des questions ?

**Mme Attuel-Mendes.**- J'ai une question sur le devenir parce qu'il est marqué « *maintenir au moins pour l'année 2019 l'adhésion et la présence des MOOC existants sur la plateforme* ». C'est-à-dire que, concrètement, il n'y a pas d'archivage, ils disparaissent après. Et, de toute façon, ils ne sont pas visibles.

**M. Chaillet.**- Là, ils sont visibles, mais tous les MOOC que nous avons sont déjà archivés.

**Mme Attuel-Mendes.**- Je ne suis pas allée regarder ce MOOC.

**M. Chaillet.**- Chacun peut aller regarder, il n'y a aucun problème.

**Mme Attuel-Mendes.**- Ce que je veux dire, c'est que selon les plateformes et selon les formats des MOOC, on peut retélécharger les documents ou alors on sait juste qu'il a existé mais il n'y a rien du tout.

Là, on a financé un MOOC ; c'était une très bonne initiative. Mais, finalement, à terme, il va complètement disparaître ; il aura servi une fois.

**M. Chaillet.**- C'est une excellente remarque et cela interroge beaucoup plus la question des MOOC, c'est-à-dire qu'est-ce que c'est qu'un MOOC, comment on l'entend. Si c'est pour servir une fois, c'est tout de même un investissement considérable en ressources humaines et en financements pour une seule ouverture de MOOC. Il faudrait donc sans doute valoriser cet investissement des collègues dans les établissements.

Derrière cela, il y a aussi de l'évaluation, il y a aussi de la réponse aux questions. Il ne s'agit pas juste de bâtir un MOOC et, après, les gens se débrouillent. C'est beaucoup plus que cela ; il y a la correction, etc.

Je pense donc que cela questionne beaucoup plus sur quel est le rôle du MOOC dans l'enseignement supérieur et comment on peut l'insérer dans des formations ou pas. Auquel cas, il n'y a pas de secret, l'investissement humain des collègues pour monter un MOOC doit être valorisé et ce MOOC ne doit pas servir une seule fois.

**Mme Attuel-Mendes.**- Est-ce que les établissements peuvent le récupérer, le réutiliser en dehors d'une plateforme ?

**M. Chaillet.**- *A priori*, il n'y a aucun problème. La plateforme n'est pas propriétaire du MOOC ; elle l'affiche, elle le met en valeur.

**Mme Attuel-Mendes.**- Cela peut être une idée pour valoriser le travail des collègues qui n'ont pas fait cela pour rien.

**M. Chaillet.**- Absolument.

**Mme Legard.**- Il me semble que les MOOC étaient censés, à l'époque, faire connaître à l'échelle internationale des experts et une expertise sur des sujets dans l'objectif de susciter dans un deuxième temps soit des inscriptions dans des universités, soit des inscriptions dans des formations payantes. Il y avait tout de même un modèle économique, derrière, qui était porté par des grands établissements ou des grandes structures internationales qui savaient parfaitement manier ce genre de chose.

Si nous n'avons qu'un seul MOOC qui a été utilisé, il faudrait peut-être évaluer le nombre de personnes qui l'ont consulté et le nombre de retombées en termes d'inscriptions si vraiment il y a quelque chose qui s'est passé par rapport cela, sinon cela ne présente aucun intérêt puisque les autres dispositifs qui existent maintenant, ce sont plutôt des SPOC, par exemple, qui peuvent être utilisés à l'échelle d'un établissement et qui sont à destination de nos étudiants. Ce serait peut-être plus utile et plus raisonnable financièrement.

**M. Chaillet.**- Absolument. C'est pour cela qu'il serait utile qu'un groupe se saisisse de ce sujet pour pouvoir travailler sur le commentaire que tu formules et aussi sur l'outil de diffusion. Est-ce que ce GIP Fun MOOC est le bon outil ? Est-ce qu'il y a d'autres outils qui sont plus internationaux et qui seraient utiles à mobiliser ?

Le MOOC que nous avons pour le moment, qui est en français, anglais et espagnol, sauf erreur, c'est Open Wine University.

**M. Prévôt.**- Au-delà des remarques qui ont été formulées et qui sont toutes justes, je voudrais juste attirer votre attention sur l'effet dérangeant, quand vous allez sur Fun MOOC, de l'ensemble des MOOC – je ne parle pas que des nôtres – qui apparaissent sur le site mais qui sont tous fermés. Effectivement, la plupart des MOOC sont ouverts à une date et fermés à un moment et les étudiants s'inscrivent jusqu'à l'évaluation. Je pense que la plupart des universités françaises et étrangères, sauf celles qui ont un modèle économique éprouvé, font la même chose que nous. Heureusement, nous ne l'avons fait que sur un. C'est-à-dire qu'on paie très cher un MOOC, mais on n'a pas prévu la pérennisation de la gestion des flux étudiants sur les années qui suivent. C'est-à-dire qu'il y a un financement pour la création du MOOC, mais si vous ouvrez le cours chaque année et qu'il n'y a rien de prévu pour l'enseignant qui va assurer le suivi des étudiants, des questions, des remarques, des évaluations n'est pas rémunéré, si ce n'est pas intégré à la maquette de formation en se substituant à un cours présentiel parce que c'est plus pertinent de le faire en MOOC, de fait le collègue le fait une fois, deux fois et puis, à la troisième, il est bénévole et je peux comprendre qu'il se lasse.

Je ne sais pas si c'est la seule explication, mais quand vous allez sur Fun MOOC, il est très surprenant de voir que pratiquement tout est fermé. Cela donne un site « cimetièrre » de MOOC. On propose donc que celui d'UBFC ne soit pas une Xième tombe.

**M. Tatibouët.**- Pour des cours payants en ligne, je voudrais rappeler que nous avons quelque chose qui marche bien à l'université de Franche-Comté avec le CTU, qui rapporte de l'argent.

Je m'interroge donc sur l'idée de Fun MOOC ; c'était vraiment pour se faire mousser. Il fallait effectivement des experts de grands domaines d'excellence pour pouvoir attirer des étudiants. Sinon, en termes de cours en EAD, on a des formations dans lesquelles les étudiants s'inscrivent, qui sont diplômantes, avec des échanges.

**M. Chaillet.**- Tout cela m'interroge beaucoup. Quelle doit être notre stratégie en matière de cours en ligne ? Il est vrai que, maintenant, on est plus SPOC que MOOC.

**M. Tatibouët.**- Je ne connais pas les SPOC.

**M. Chaillet.**- Ce sont des formats plus courts que les MOOC.

Cela doit faire partie intégrante d'une stratégie globale.

**Mme Legeard.**- Pourquoi pas l'enseignement à distance ? Parce qu'on sait faire et cela peut être très utile à l'international. C'est plus intégré à notre mode de fonctionnement universitaire et peut-être, du coup, plus efficace pour être connu à l'échelle internationale par des étudiants intéressés par des domaines d'expertise.

**M. Tatibouët.**- Cela permet à l'enseignant d'être payé, à l'étudiant d'avoir une interaction avec l'enseignant et ça fonctionne bien. Il faut donc peut-être se pencher sur ce qu'on sait faire. Parce que là, c'est un point de vue « critères ». On l'utilise aussi pour l'alternance. Il y a des étudiants qui sont alternants dans des entreprises et qui ont droit à une journée par semaine pour se connecter sur le site pour suivre les cours à distance. A priori, les entreprises sont très contentes de ce système-là.

Il y a des étudiants qui sont purement à distance ; il y a ceux qui sont en alternance, qui font du présentiel et en partie à distance. Ce sont des modèles économiques qui fonctionnent.

**M. Chaillet.**- Il est clair que cela nécessite une discussion qu'il faudra engager cette année avec un groupe de travail pour voir comment on peut travailler sur cette question. Mais l'origine des MOOC, ici, c'est bien dans la batterie des appels à projets I-Site qu'ils étaient proposés.

Cela n'a pas tellement bien marché sur l'appel à projets 1 et cela a donc été arrêté sur l'appel à projets 2.

Olivier me dit qu'il y a les nouveaux PIA qui peuvent être le cadre de MOOC ou d'enseignements à distance. Dans le cadre de RITM-BFC, nos collègues peuvent tout à fait proposer des projets de cette nature.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer au vote. Je vous propose de passer à une adhésion de niveau 1 pour 2019.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Je vous remercie.

## 10. Projet de vie étudiante : bilan des Assises de la vie étudiante et projet « La ruche »

**M. Chaillet.**- Nous revenons au point sur la vie étudiante avec le bilan des assises de la vie étudiante et le projet « La ruche ». Nous accueillons pour l'occasion Thibault Steinmetz qui est notre VP étudiant.

**M. Steinmetz.**- Merci. Je vous présente deux choses aujourd'hui, le bilan des assises de la vie étudiante qui ont eu lieu en avril 2018 et un programme « La ruche ».

Les assises de la vie étudiante est un événement qui a eu lieu le 3 avril 2018 à Besançon. C'est un élément qui s'inscrit de plain-pied dans le schéma directeur de la vie étudiante qui est une annexe au contrat de site. L'idée est de fédérer et de permettre aux différents membres du territoire Bourgogne Franche-Comté, au niveau de l'enseignement supérieur, de s'approprier ce schéma directeur de la vie étudiante en proposant une grande session de travail. Cette journée était animée par Talent Campus. Nous avons accueilli un peu plus de 150 participants qui venaient des sept établissements membres d'UBFC.

Vous avez le bilan entre les mains : trois quarts d'étudiants et 15 % de personnels issus des établissements membres et 10 % de partenaires extérieurs, que ce soit la Région, le Rectorat, la Ville de Besançon, la CAGB.

Est-ce que vous avez des questions sur le bilan qui vous a été remis ?

Je peux en dresser deux aspects. Le premier, c'est que c'est un événement qui s'est très bien passé, qui a suscité une vraie adhésion de la part des participants, un vrai intérêt. Il y a donc une vraie demande de la part des personnes qui ont pu y participer, que ce soit les personnels, les étudiants ou les partenaires, de renouveler l'événement sous ce format.

Un petit bémol. L'événement était calibré pour jusqu'à 500 participants. On en a accueilli 150 au final. L'événement était donc d'autant plus qualitatif. Mais il est vrai que la communication a été lancée tardivement. Tous les points de la chaîne de communication ont pris du retard. On en tire les enseignements pour l'année prochaine.

Je tenais à saluer l'investissement de la Ville de Besançon et de la CAGB dans le projet et l'investissement de Talent Campus qui s'est investi *pro bono* dans l'animation de cette journée. De ce point de vue, cela a été une vraie réussite.

L'idée de ces assises était de dresser un certain nombre de constats sur les besoins qu'éprouvent les étudiants dans la poursuite de leurs études et de permettre à ces étudiants qui étaient organisés en équipes un peu mixtes, avec des étudiants de tous bords ainsi que des personnels et des partenaires, de proposer des solutions concrètes.

Le compte rendu de ces assises est en cours de relecture. Normalement, on devrait être en mesure de vous l'envoyer dans le mois qui vient, ainsi qu'à l'ensemble des participants et des parties prenantes de ce projet.

Maintenant, la deuxième phase sera d'être en mesure de mettre en place un certain nombre de ces projets. Il est bien beau de faire cette première phase de travail mais tout reste à faire.

La prochaine mouture de ces assises est prévue pour la rentrée prochaine, c'est-à-dire l'automne 2019. Cette fois-ci, ce sera à Dijon si les infrastructures nous le permettent.

Est-ce que vous avez des remarques ?

**Mme Legiard.**- J'ai participé au tout début de cette manifestation et je tiens vraiment à féliciter cette équipe qui a magnifiquement bien travaillé. C'était vraiment génial en termes d'animation et d'organisation.

En fait, en t'écoutant, Thibault, j'ai presque envie de demander au Président de la Comue de prendre exemple sur ce que vous avez fait pour travailler sur le futur projet. Autant la forme que le fond se prêtent parfaitement à ce type d'exercice. Le talent qui a été déployé dans le cadre des assises qui ont été organisées ici et vont être organisées, si j'ai bien compris, à Dijon prochainement est juste un exemple sur lequel on doit s'appuyer pour faire le travail qui nous attend dans les mois à venir. Sachant que la méthodologie, c'est évidemment Thibault qui la maîtrise.

**M. Chaillet.**- Intéressante remarque. Je n'ai pas pu participer à tout. J'ai assisté au début également et j'ai trouvé cela d'une dynamique formidable.

**M. Steinmetz.**- Merci.

Je n'ai pas remercié la Région. On est partenaire. C'est le porteur qui nous a le plus soutenus dans ce projet.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il d'autres remarques ? (*Néant*).

Si ce n'est pas le cas, tu peux parler de « La ruche ».

**M. Steinmetz.**- J'ai un point sur le bilan financier des assises qui est positif. Vous l'avez sous les yeux. De mémoire, il nous reste 5 388 € sur le compte.

La demande que je souhaiterais formuler aujourd'hui au CA, C'est de pouvoir utiliser ce reliquat pour d'autres projets étudiants d'ici la fin de l'année 2018.

Le reliquat s'explique par le fait que nous avons accueilli moins de participants que prévu initialement, mais aussi parce que le budget initial ne prenait pas en compte le fait que les demandes de subvention marchent aussi bien.

Est-ce que je présente « La ruche » ?

**M. Chaillet.**- Oui et on regroupera.

**M. Steinmetz.**- Je vais tâcher de garder ma dynamique et d'être efficace.

On vous propose le programme « La ruche » pour la vie étudiante. Je vous fais le rationnel en deux minutes, si vous le permettez.

Le constat de base, c'est que l'engagement étudiant revêt plusieurs formes et la forme qu'il revêt le plus souvent, c'est l'engagement associatif. Il y a aussi les tutorats, l'engagement électif et d'autres formes, mais c'est la forme la plus répandue parmi nos étudiants aujourd'hui. Dans les établissements où il y a un engagement étudiant fort, on se rend compte qu'il y a plusieurs bénéfices pour l'établissement. Les étudiants qui vont étudier dans cet établissement auront une meilleure qualité de vie. L'établissement va rayonner au travers de certaines actions que les étudiants peuvent mener. Enfin, les étudiants ont une meilleure insertion professionnelle du fait des activités de l'association.

Cela ne veut pas dire que toutes les activités associatives étudiantes conduisent à ces effets-là, mais ce sont les effets que l'on peut repérer de manière globale à l'échelle de nos établissements.

À l'échelle individuelle, l'engagement associatif permet aussi aux étudiants qui s'engagent, sachant qu'il n'y a pas que des étudiants, de développer tout un tas de savoir-faire, de savoir être, tout un tas de compétences que les étudiants pourront mettre à profit plus tard.

Talent Campus cite souvent une étude qui montre que 82 % des entreprises préfèrent recruter d'abord sur les savoir-faire, sur les acquis pratiques de l'étudiant en termes d'interactions humaines plutôt que sur une mention de diplôme. Ce qui ne veut pas dire que la mention de diplôme ne sert à rien ; ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

C'est donc le postulat de base, c'est-à-dire que l'engagement étudiant a ces vertus-là. Cet engagement étudiant revêt quelques caractéristiques sur lesquelles je vais m'étendre très rapidement.

La première, c'est que les associations étudiantes ont un énorme *turnover* tous les ans ; les bureaux sont renouvelés tous les ans. Des étudiants non formés sont mis à des postes à responsabilités, comme président, trésorier, responsable des affaires externes, de la communication, etc.

Deuxièmement, les étudiants qui arrivent à ces postes n'ont pas de formation initiale. Ils ont pour point commun d'être étudiant, donc d'avoir une tête bien faite – on l'espère – et d'avoir une velléité de s'engager. Ils n'ont pas forcément d'autre prérequis ; ils ont rarement un bagage plus profond que celui que je viens d'indiquer.

Comment font les associations étudiantes pour tourner et pour avoir une action qui s'inscrit dans le temps ? C'est par le biais de la formation et la formation par les pairs. C'est-à-dire que les étudiants sont formés soit par les anciens de l'association, soit au travers de réseaux de formation qui existent au niveau local, au niveau régional, au niveau national ou international. Il y a donc un vrai maillage qui existe au niveau des associations.

Le programme « La ruche » que je vous présente aujourd'hui vise à trois choses :

- Il vise tout d'abord à renforcer la qualité de la vie étudiante en Bourgogne Franche-Comté.

- Il vise à aider les étudiants à faire reconnaître tout ce qu'ils acquièrent au travers de cet engagement étudiant et aussi à les accompagner pour que l'engagement soit de meilleure qualité.

- Il vise aussi à identifier le territoire Bourgogne Franche-Comté comme un territoire où l'engagement étudiant est de qualité et il permet aux étudiants d'avoir un cadre épanouissant pour s'émanciper, pour apprendre, pour toutes les vertus que l'on peut prêter à l'enseignement supérieur.

Comment le programme « La ruche » souhaite s'inscrire ?

C'est un programme qui a vocation à s'inscrire sur la durée. On va commencer par une première année avec les premières étapes qu'on vous propose ici. Il a vocation à agir sur les étudiants qui forment d'autres étudiants. Parce que les étudiants qui sont en situation de former leurs pairs le font de manière extrêmement « amateur ». Ils acquièrent déjà toutes leurs compétences sur le tas et, de fait, ils sont encore moins formés à transmettre.

L'idée, c'est qu'avec l'expertise de Talent Campus, puisque c'est leur cœur de métier, on puisse former des étudiants qui ont déjà une expérience associative ou qui ont peut-être des expériences un peu plus vastes que le champ restreint de l'association ; on les forme à transmettre.

On prépare deux week-ends de formation en Bourgogne Franche-Comté au fil de l'année, le premier prochainement et le deuxième en janvier.

Le troisième élément que l'on souhaite mettre en place dans le cadre de ce programme pour l'année à venir, c'est une *Summer School* de l'étudiant engagé. L'idée des deux week-ends de formation est de former les étudiants à former pour qu'ils puissent essaimer, rayonner et transmettre dans leur lieu de vie. Parce que la vie étudiante ne se fait pas ici, elle se fait sur les campus à l'échelle de chaque composante. On donne aux étudiants les outils pour avoir ce rayonnement et pour transmettre.

L'idée de la *Summer School* est de s'adresser à des étudiants qui sont engagés ou qui ont la velléité de s'engager, le but étant de leur proposer des formations cadrantes pour leur permettre d'avoir une action engagée de meilleure qualité. C'est-à-dire qu'à moyen terme, on puisse avoir, à travers ces éléments-là, une vie étudiante qui se structure un peu plus, qui acquière un certain nombre de bonnes pratiques et qui partagent plus ces bonnes pratiques. Parce qu'il y a des réseaux associatifs qui existent à l'échelle Bourgogne Franche-Comté et ils ne sont pas aussi perméables que ce que l'on pourrait souhaiter. Cela permet aussi de brasser tout cela, de mettre à disposition des autres structures d'engagement étudiant l'expertise de leur voisin.

Je ne sais pas si j'ai été bien clair. Je pense que j'ai beaucoup trop parlé sur le sujet.

J'accueille vos questions avec grand plaisir.

**Mme Attuel-Mendes.** - Il est indiqué dans le document que c'est ce week-end. Comment cela a-t-il été communiqué aux étudiants ? Est-ce que cela a été communiqué à tous les étudiants ?

À BSB, par exemple, c'est le week-end d'intégration.

**M. Steinmetz.**- Oui, je sais.

**Mme Attuel-Mendes.**- *A priori*, il y en aura zéro puisque tous les *listeux* sont partis.

**M. Steinmetz.**- Tout à fait. J'ai essayé de les contacter mais quand j'ai vu leur communication pour le week-end d'intégration, j'ai pensé que c'était pour cela qu'ils ne me répondaient pas.

Pour les week-ends de formation de formateur, on s'adresse à un petit nombre d'étudiants. On est vraiment sur du qualitatif. Le premier était calibré pour 30 participants, le deuxième sera calibré pour 45 participants.

C'est le même problème que celui que nous avons rencontré pour les assises, c'est qu'aujourd'hui, à UBFC, on n'a pas de liste de diffusion pour écrire à tous les étudiants du site. C'est un des freins majeurs. On a aussi notre part de responsabilité mais c'était un frein majeur dans la communication des assises. C'est-à-dire que les établissements devaient déjà comprendre ce qu'était l'événement des assises et ensuite l'intégrer dans leur schéma de communication. Tous ne l'ont pas fait en temps et en heure, mais je ne leur jette pas la pierre, c'est suffisamment complexe comme cela à l'échelle de chaque établissement.

Aujourd'hui, je n'ai pas d'outil pour toucher directement tous les étudiants du site Bourgogne Franche-Comté, je me repose beaucoup sur des relais et les relais, je les fais au travers des vice-présidents étudiants des établissements ou des présidents de BDE dans le cadre des écoles de commerce.

Pour BSB, je les ai contactés plusieurs fois avant que la date soit arrêtée mais je n'ai jamais eu de retour direct.

**Mme Attuel-Mendes.**- A ce moment-là, il faudrait contacter la présidente de la Fédé. Il y a un organe au-dessus. Il y a effectivement le BDE mais il n'a pas de personnalité morale. C'est particulier chez nous. La présidente de la fédération a un statut plus solide. Elle pourra redispacher et tu auras plus de chances d'avoir des réponses. Elle s'appelle Julia Tordjeman.

**M. Steinmetz.**- Parfait. Merci.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Cela vous convient ? (*Approbation générale*)

Moi aussi, cela me convient ; je pense que c'est un très beau projet. J'espère qu'il sera couronné de succès et qu'il permettra à des étudiants de se former et de s'investir dans la vie associative nécessaire sur les campus.



La délibération consiste à vous demander de bien vouloir prendre acte du bilan des assises de la vie étudiante et de maintenir le reliquat de crédits non consommés sur cette opération des assises de la vie étudiante pour la poursuite d'actions, toujours sur la vie étudiante.

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Merci.

**M. Steinmetz.**- Merci beaucoup.

**M. Chaillet.**- Merci, Thibault, pour ce travail et cette présentation.

## 15. Demandes de subventions à la Région et à l'ARS : Pôle régional de santé publique

**M. Chaillet.**- L'avant dernier point de ce CA concerne la création d'un pôle régional de santé publique. Je vous ai transmis le rapport résumé de François Baudier.

L'idée est venue d'une sollicitation du docteur Baudier par l'ARS qui a fait un rapport sur cette question importante pour tous les citoyens d'un territoire, qui est la question de santé publique et qui a conduit à la pertinence de créer un pôle régional de santé publique pour la recherche et la formation.

Vous avez, dans le document, les arguments qui ont conduit à cette validation de la création. Parmi les partenaires, il y a la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'ARS, bien sûr, et puis les établissements qui travaillent dans le domaine de la santé, donc les deux universités de Bourgogne, de Franche-Comté, UBFC puisque nous avons aussi des masters, des doctorants et puis les deux CHU de Dijon et de Besançon qui ont tous souhaité s'associer pour initier ce pôle de santé publique en Bourgogne Franche-Comté.

Il y a un certain nombre d'ambitions qui ne sont pas de faire de la recherche fondamentale puisque c'est déjà couvert, ni de la recherche clinique parce que c'est également couvert, mais de travailler sur des sujets appliqués, de la recherche-action comme on le dit souvent, ou appliquée avec les citoyens, avec les associations sur des sujets de santé publique qui sont listés dans le rapport de François Baudier.

Une fois que cela a été acté, il s'agissait de trouver un porteur pour lancer cette opération et, de manière assez naturelle, j'ai fait la proposition que ce soit UBFC qui porte cette action dans sa phase de lancement. Vous l'avez vu, dans une phase ultérieure, d'ici un an, les partenaires souhaitent étudier la création d'une structuration *ad hoc* pour ce pôle de santé publique. À ce stade, je ne suis pas capable de dire si c'est pertinent ou non.

En tout cas, pour la phase de lancement, il était bien d'avoir un établissement qui puisse porter cela.

Pourquoi ai-je fait cette proposition ? Parce qu'il y a dans les membres de ce pôle à la fois des membres d'UBFC et des partenaires de l'I-Site. Il m'a donc semblé que c'était pertinent.

Du coup, pour enclencher les opérations, il s'agit de faire des demandes de subvention. Pour ce qui concerne l'ARS, la subvention de l'ARS au porteur du projet de santé publique - quel qu'il soit - était déjà actée. Il s'agit d'une convention de reversement de 40 000 € pour 2018 et 164 000 € pour 2019.

Pour ce qui concerne la Région, là aussi pour des raisons de temps, j'ai fait en avance une demande de subvention de 27 000 € pour 2018, sous réserve bien entendu de l'accord du conseil d'administration, à la fois pour qu'UBFC porte ce pôle et qu'elle soit autorisée à demander ces subventions, sachant qu'il y a aussi une forme de parallélisme des formes avec la plateforme « Fin de vie - soins palliatifs » que nous portons et qui prends, à ma connaissance, une belle ampleur. Je vous rappelle que c'est un portage national. Il y aura des journées à Paris en présence de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au mois de novembre sur cette plateforme. Les choses se lancent plutôt sous de bons auspices.

Est-ce que vous avez des questions, des commentaires là-dessus ?

**Mme Attuel-Mendes.**- Je pense qu'on n'a pas la main mais c'est sur le budget prévisionnel. Je ne suis pas spécialiste des budgets mais je trouve qu'il y a des incohérences entre le budget prévisionnel pour septembre-décembre 2018, donc sur quatre mois, et celui qui est projeté sur 2019. Les chiffres n'ont aucune cohérence entre eux. Est-ce que cela pose problème ou pas ?

Est-ce qu'on a la main ou pas ?

**M. Chaillet.**- Oui, on a la main mais on n'a pas la main sur les recettes, bien sûr.

**Mme Attuel-Mendes.**- C'est sur les dépenses.

**M. Chaillet.**- Les dépenses sont celles qui ont été pensées par le porteur de projet, François Baudier.

Qu'est-ce qui te gêne ?

**Mme Attuel-Mendes.**- Par exemple, le responsable de pôle. Sur les quatre mois de 2018, c'est 3 000 € et sur les 12 mois de 2019, c'est 36 000 €. Ce qui représente un delta non négligeable.

Sur le pilote provisoire, sur quatre mois : 15 000 €, sur 12 mois : 20 000 €. Si on les prend en parallèle, le multiplicateur n'est jamais le même, ce n'est pas cohérent.

**M. Chaillet.**- Oui, c'est vrai. Il n'y a pas une homothétie entre les deux années.

**Mme Attuel-Mendes.**- On trouve la même chose sur la communication qui est finalement extrêmement faible sur l'année complète. D'accord, il n'y a pas le coût d'entrée du site Internet. Mais après, sur les frais de déplacement, les inscriptions aux colloques, je veux bien qu'il y ait des saisonnalités de colloques, mais passer de 2 000 sur quatre mois à 4 000 sur 12 mois, c'est pareil.

La cohérence d'ensemble me paraît bizarre.

**M. Chaillet.**- Merci pour cette remarque. J'avoue que je n'étais pas allé jusqu'à regarder cela en détail, mais nous allons effectivement remonter cela au porteur de projet et puis peut-être retravailler la chose.

**M. Prévôt.**- Les remarques paraissent pertinentes. De toute façon, on va travailler comme on le fait pour l'ensemble des projets, avec la fameuse fiche de coûts qui permet de mieux ajuster le projet et que nos services financiers se préoccupent de tout cela. Mais la délibération ne porte pas sur l'annexe. Cela vous permettra de voter plus tranquillement. Là, on vote sur les demandes de subvention et il semble effectivement nécessaire de clarifier un certain nombre de points sur le budget.

**M. Chaillet.**- Merci pour cette remarque.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Pas de commentaire.

Je vous propose de passer au vote. Il vous est demandé de bien vouloir approuver tout d'abord le portage par UBFC du pôle de santé publique Bourgogne Franche-Comté, a minima dans sa phase de préfiguration. J'ai été prudent ; on ne sait pas ce qui se passera après la phase de préfiguration. Ainsi que les deux demandes de subvention, la demande de subvention à la Région de 27 000 € pour 2018 et 64 000 € pour 2019 et le reversement par l'ARS en deux tranches (40 000 € pour 2018 et 164 000 € pour 2019).

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ?

*(Unanimité).*

Merci.

## 16. Transformation d'emploi

**M. Chaillet.**- Nous avons un tout dernier point que nous avons ajouté dernièrement ; je vous prie de m'en excuser. Je vais laisser la parole à Olivier Prévôt pour vous parler de cette question de transformation d'emploi.

**M. Prévôt.**- Là aussi, toutes nos excuses pour l'envoi tardif. Il y a une explication ; normalement, on aurait eu le souhait de vous présenter à la fois cette proposition de transformation d'emploi et la campagne d'emplois 2019, si ce n'est que le Ministère nous demande de remonter les transformations pour le 25 octobre. Ce qui est avant le prochain CA. C'est la raison pour laquelle nous vous avons présenté ce rapport.

C'est un ajustement technique, comme vous pouvez le voir.

Le 12 juillet dernier, vous aviez voté l'organigramme des services qui était mis en annexe du précédent rapport, celui pour la Ministre. Vous avez l'ensemble des organigrammes, ce qui permet d'avoir une visibilité plus claire de l'ensemble des services qui sont à UBFC.

En accord avec André Pierre, il est fortement probable qu'en début d'année 2019, nous soyons amenés à vous présenter un nouvel organigramme qui s'ajustera aux évolutions. Un peu plus tard, si nous intégrons les mises à disposition que nous avons évoquées tout à l'heure, cela nous permettrait d'avoir un organigramme qui intègre aussi l'implication des établissements.

Compte tenu des délais qui sont impartis, nous avons réfléchi à la façon dont nous pouvions ajuster nos services et les postes qui sont vacants, donc non utilisés aujourd'hui par des personnels titulaires, pour ouvrir des concours l'année prochaine qui correspondent mieux aux besoins tels qu'André Pierre les a identifiés avec les chefs de service. Ce sont donc vraiment deux petits ajustements.

Le premier est un Attaché qui serait transformé en Ingénieur d'Etudes. Cela porte sur des questions juridiques ; il me semble qu'il y a le besoin d'une technicité plus grande.

Et un Secrétaire administratif s'est transformé en Technicien de recherche et de formation.

Si vous le souhaitez, André Pierre peut vous donner des éléments plus précis.

**M. Chaillet.**- Avez-vous des questions ?

**Mme Benoist.**- Est-ce qu'on pourrait avoir des informations supplémentaires sur les postes souhaités ?

Quand on observe ce qui se passe dans les établissements, on voit que depuis plusieurs années, tout le monde fait cela ; tout le monde requalifie des postes de la filière AENES dans la filière ITRF parce qu'on estime avoir besoin de personnes avec des

compétences plus pointues. Cela peut être vrai, je n'en sais rien, mais pour les collègues de la filière AENES, cela devient dramatique puisqu'il y a de moins en moins de postes, donc de moins en moins de possibilités de mobilité. Si tous les établissements de France font comme cela - et ils font comme cela -, cela signifie qu'on est en train d'assécher une filière généraliste mais dont les personnels ont des compétences très intéressantes.

Je pense donc qu'avant de prendre cette décision, il faut bien se rendre compte des implications que cela peut avoir pour les personnels.

**M. Prévôt.**- La remarque est juste. Il nous faut être vigilants.

En fait, on a deux postes d'Attaché et il y en a un qui va être mis au mouvement dans la filière et l'autre qui bascule. C'est-à-dire qu'on essaie de garder un certain équilibre. UBFC est un peu particulière par rapport à sa structure, mais la remarque est juste, nous devons être vigilants et préserver un relatif équilibre. Chez nous, c'est vraiment très relatif, mais on l'a effectivement évoqué avec André Pierre, c'est pour cela que je me permets de le dire. C'est-à-dire qu'au-delà de la remarque que tu as formulée et qui est tout à fait juste, on a aussi besoin de compétences généralistes qui relèvent de la filière administrative. C'est-à-dire qu'au-delà de faire attention au cadre d'emploi des personnes concernées et de leurs possibles évolutions, je pense qu'il est très important que dans une structure comme la nôtre, nous ayons un équilibre qui ne sera pas un équilibre 50/50, c'est sûr, mais un équilibre tout de même entre la filière administrative et la filière technique par les compétences que les agents apportent. C'est un point de vigilance que nous avons.

**M. Pierre.**- C'est une difficulté qu'on observe dans tous les établissements mais, comme l'a dit le Vice-président, l'établissement Comue est particulier. Vous connaissez bien sa spécificité et la technicité que requièrent un certain nombre de missions. Là, on est sur une mission juridique qui est particulièrement difficile puisqu'on a un cadre national réglementaire qui a été superposé aux autres cadres, ce qui fait que ce n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans ces arcanes. Je parle sous le contrôle du représentant du rectorat. On a donc effectivement besoin de spécialistes sur le champ juridique.

Sur le champ administratif, on a là aussi besoin, compte tenu de la faiblesse de nos effectifs et de la variété des missions qui sont les nôtres, de quelqu'un qui puisse être polyvalent, qui puisse traiter des dimensions logistiques, un champ très large de compétences qui sont davantage liées à la filière technique qu'à la filière administrative où on a une dimension plus solide en matière de rédactionnel, en matière de rapports, etc.

**Mme Benoist.**- Je connais des Attachés qui travaillent dans la logistique.

**M. Pierre.**- Bien sûr. Le problème, c'est que le besoin n'est pas spécifiquement en logistique. Il y aura un peu de logistique, un peu de graphisme, un peu de secrétariat, un peu d'organisation. C'est une dimension très polyvalente qui est davantage adaptée à la filière technique.

Mais on reste en vigilance par rapport à la préoccupation que vous avez évoquée et qui est le souci exprimé par le Vice-président.

**M. Chaillet.**- Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

Je vous propose de passer au vote.

Sur cette transformation de postes, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Merci.

Je crois que cela clôture notre conseil d'administration.

## 17. Questions diverses

**M. Chaillet.**- Il y a une chose que je ne vous ai pas dite, mais cela va venir dans un instant. On va donc décaler le CA de novembre au 15 novembre pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure.

Je vous informe que notre collègue, Khadija Chahraoui, que tout le monde connaît, va s'arrêter pour des raisons personnelles. Il va nous falloir retrouver quelqu'un pour assurer la vice-présidence formation.

En attendant, c'est Catherine Baumont qui assure le suivi des dossiers formation.

Je voudrais souligner ici l'immense, le remarquable travail que Khadija Chahraoui a fourni dans notre établissement, au service de notre communauté, en particulier dans le cadre du transfert des écoles doctorales qui n'était pas un sujet facile, dans le cadre du montage de la mise en œuvre des masters qui n'était pas non plus un sujet facile et puis dans un cadre plus global de contributions à tous les sujets d'intérêt général.

Je voudrais vraiment lui rendre un hommage fort et appuyé pour tout le travail qu'elle a réalisé dans un esprit absolument remarquable d'intérêt général. Nous allons véritablement regretter Khadija.

Si vous en êtes d'accord, si vous le souhaitez, je pourrai exprimer – j'anticipe un peu - vos remerciements à Khadija auprès d'elle. (*Approbaton générale*)

Je vous remercie.

Bonne fin d'après-midi, bonne soirée.

Nous avons un CA restreint pour les collègues enseignants-chercheurs. Je les remercie de rester encore quelques minutes pour ce CA restreint. Je salue les autres collègues. Merci à tous.



- : - : - : - : - : - : -

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 53)*